



VILLE DE  
MARSEILLE

compte administratif  
rapport  
de présentation  
**2020**



<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>I - LES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>5</b>
1. L'étude des résultats dégagés par le compte administratif .....	5
1.1. L'action municipale par grands secteurs et ses moyens de financement .....	5
1.2. La présentation comptable de la gestion 2020 .....	6
1.3. La formation du résultat comptable.....	7
1.4. La structure du compte administratif en mouvements réels.....	9
2. L'analyse des réalisations.....	11
2.1. Les taux d'exécution .....	11
2.2. L'évolution de la section de fonctionnement .....	12
2.3. L'évolution de la section d'investissement .....	32
<b>II - LES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>40</b>
1. Le budget annexe Opéra-Odéon .....	40
2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai .....	43
3. Le budget annexe des Espaces Événementiels .....	45
4. Le budget annexe du stade Vélodrome .....	47
5. Le budget annexe des Pompes Funèbres .....	49
<b>III - LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE.....</b>	<b>52</b>
1. Les données clés de la dette .....	52
2. La gestion de la dette .....	55
3. La trésorerie .....	56
<b>ANNEXE :</b>	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BATAILLON DE MARINS-POMPIERS .....</b>	<b>57</b>



# PRÉAMBULE

## Le budget principal porte 95,6 % des dépenses communales

Si le budget principal de la Ville concentre la grande majorité des dépenses, il est nécessaire d'agréger les comptes de ce budget et ceux des cinq budgets annexes pour appréhender l'intégralité du budget communal. Dans un souci de lisibilité et de cohérence globales, les flux croisés entre les budgets sont retraités de sorte qu'ils ne soient pas comptabilisés deux fois (il s'agit par exemple des subventions aux budgets annexes et des remboursements de frais).

En 2020, la Ville de Marseille présente un volume consolidé de 1 445 M€ en dépenses (fonctionnement et investissement confondus). Cela représente une augmentation de 32,1 M€ par rapport à 2019 (+ 2,3 %), dont 14,7 M€ en section d'investissement.

<b>Dépenses réelles 2020</b> <i>(fonctionnement + investissement)</i> <i>nettes des flux croisés entre les budgets</i>				
Compte administratif	dépenses de fonctionnement	dépenses d'investissement*	TOTAL	en % du total
Budget principal	1 007,6 M€	374,2 M€	<b>1 381,7 M€</b>	<b>95,6%</b>
Stade Vélodrome	23,1 M€	5,7 M€	<b>28,8 M€</b>	<b>2,0%</b>
Opéra et Odéon	22,0 M€	1,9 M€	<b>24,0 M€</b>	<b>1,7%</b>
Pompes Funèbres	6,0 M€	0,1 M€	<b>6,1 M€</b>	<b>0,4%</b>
Pôle Média de la Belle-de-Mai	1,4 M€	0,1 M€	<b>1,5 M€</b>	<b>0,1%</b>
Espaces Événementiels	1,9 M€	1,2 M€	<b>3,1 M€</b>	<b>0,2%</b>
<b>Total Ville de Marseille</b>	<b>1 062,0 M€</b>	<b>383,1 M€</b>	<b>1 445,1 M€</b>	<b>100,0%</b>

\* nettes de la dette remboursée par la Métropole et des opérations de gestion active (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, refinancements d'emprunts).

## Situation financière consolidée en 2020<sup>1</sup> : un exercice marqué par la crise sanitaire

En 2020, sur l'ensemble des budgets consolidés, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 20,8 M€ alors que l'évolution des dépenses de fonctionnement, bien que limitée, est de 1,7 % (+ 17,4 M€). L'épargne brute consolidée diminue ainsi de 38,2 M€ en 2020.

Cette baisse s'explique essentiellement par la crise sanitaire et ses répercussions économiques avec :

- une perte nette de recettes de fonctionnement évaluée à 18 M€,
- des dépenses supplémentaires en section de fonctionnement pour 20,9 M€.

Sans ces pertes de recettes et dépenses supplémentaires, l'épargne brute aurait légèrement progressé en 2020.

En parallèle, la Ville a augmenté son niveau d'investissement de 22 M€ avec des actions fortes en direction des écoles. Elle a également consacré 3,3 M€ pour faire face à la crise du Covid.

<sup>1</sup> budget principal + budgets annexes

L'encours de dette diminue de 40,6 M€ en 2020 mais la baisse des recettes et de l'épargne brute emporte une dégradation des principaux ratios financiers.

	2019	2020	2020 hors Covid
Recettes réelles de fonctionnement	1 231,9 M€	1 211,1 M€	1 229,0 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	1 044,6 M€	1 062,0 M€	1 041,1 M€
Épargne brute	187,3 M€	149,1 M€	187,9 M€
Taux d'épargne brute	15,2%	12,3%	15,3%
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement des emprunts)	197,0 M€	219,0 M€	215,7 M€
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts nouveaux)	89,7 M€	71,6 M€	71,6 M€
Besoin de financement	107,2 M€	147,4 M€	144,1 M€
Encours de la dette 31/12 - M€	1 716,3 M€	1 675,7 M€	1 633,6 M€
Taux d'endettement	139,3%	138,4%	132,9%
Capacité de désendettement	9,2 ans	11,2 ans	8,7 ans

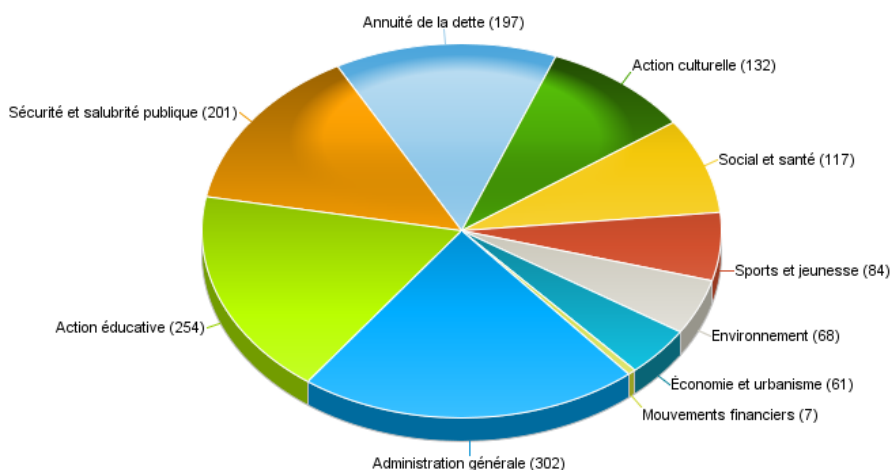
*Les ratios sont retraités de l'annuité et de l'encours de dette pris en charge par la Métropole depuis les transferts de compétence.*

# I - LES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

## 1. L'étude des résultats dégagés par le compte administratif

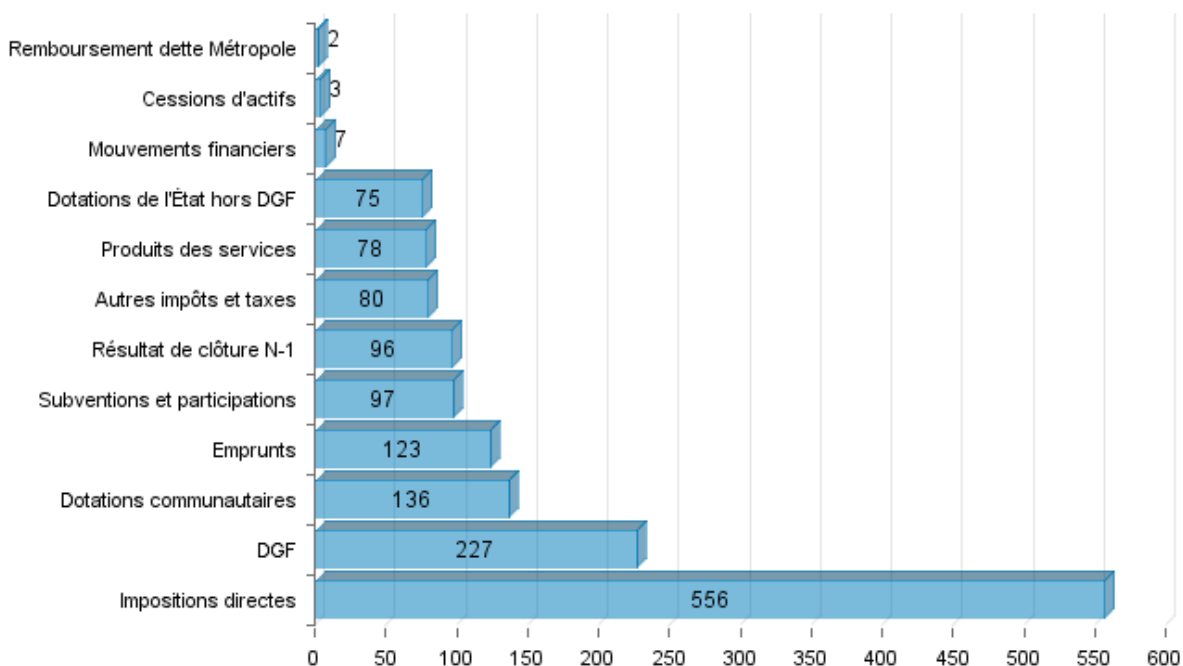
### 1.1. L'action municipale par grands secteurs

Le compte administratif 2020 sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels (hors restes à réaliser), s'élève en dépenses à 1 423 M€ (contre 1 390 M€ en 2019) réparties de la manière suivante (en M€) :



### et ses moyens de financement

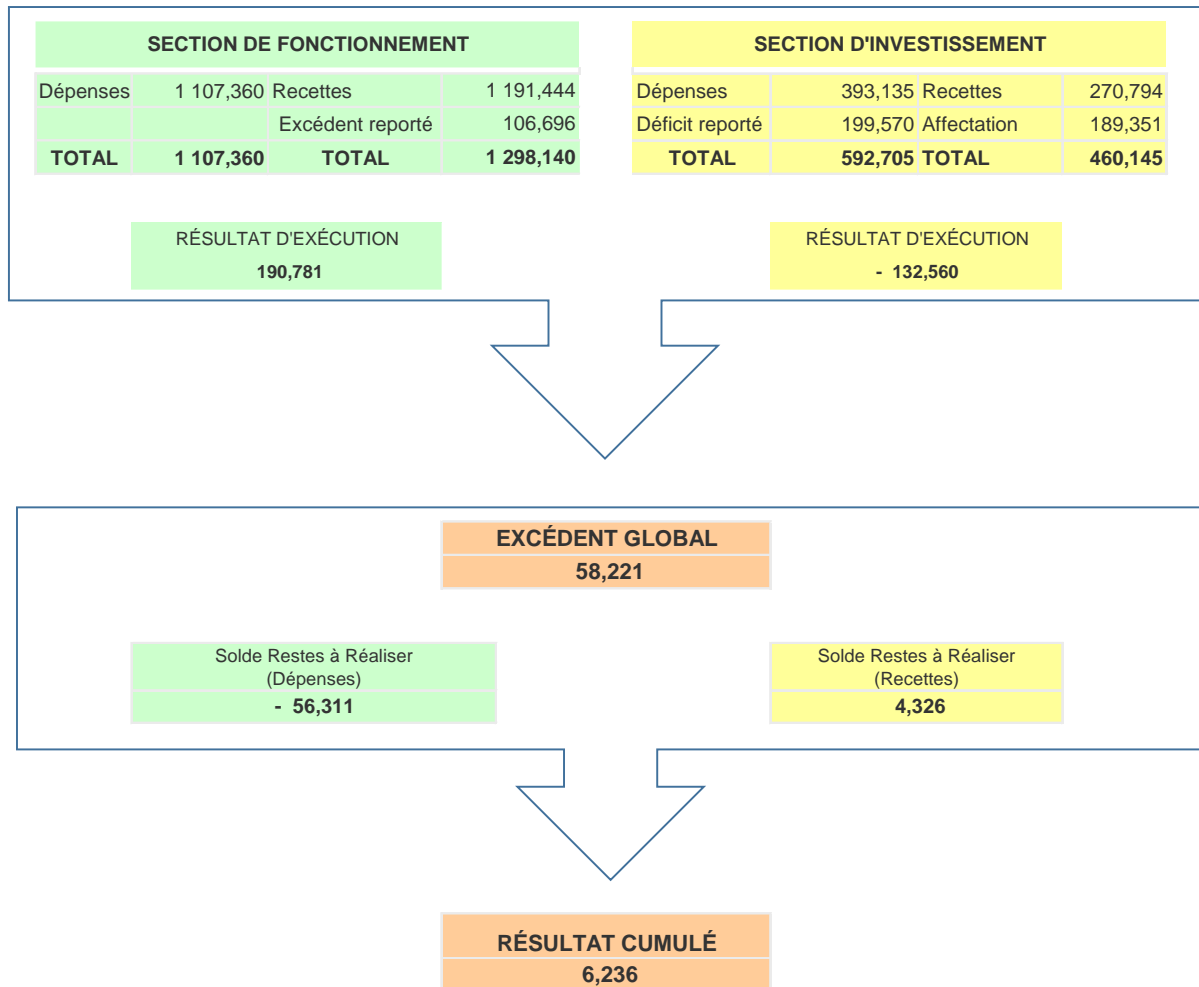
Les moyens de financement sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels (hors restes à réaliser), s'élèvent en recettes à 1 481 M€ (contre 1 486 M€ en 2019) réparties de la manière suivante (en M€) :



## 1.2. La présentation comptable de la gestion 2020 (en M€)

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Impositions directes	556,484
		DGF	226,530
		Dotations communautaires	136,124
		Autres taxes et impôts	79,517
Charges de personnel	607,782	Produits des services	78,201
Fonctionnement des services	262,389	Participations	53,472
Subventions	131,094	Autres dotations de l'État	51,998
Frais financiers	38,931	Cessions d'actif	3,397
<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 040,196</b>	<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 185,724</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
	0,000		0,000
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
		Reprises sur provisions	3,001
Dotations aux amortissements et provisions	63,636	Subventions d'investissement transférées	2,587
Cessions d'actifs (+ value)	3,528	Cessions d'actifs (- value)	0,131
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>67,164</b>	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>5,720</b>
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 107,360</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 191,444</b>
		Excédent de fonctionnement reporté	106,696
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 107,360</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 298,140</b>
		<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>190,781</b>
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Emprunts	123,088
Dépenses d'investissement	193,297	Subventions et divers	43,857
Remboursement de la dette	158,116	F.C.T.V.A.	23,438
Subventions	24,239	Mouvements financiers	7,349
Mouvements financiers	7,349	Remboursement dette Métropole	1,484
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>383,000</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>199,215</b>
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
	4,415		4,415
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
		Amortissements et provisions	63,636
Provisions	3,001	Cessions d'actifs (+ value)	3,528
Subventions d'invest. transférées	2,587		
Cessions d'actifs (- value)	0,131		
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>5,720</b>	<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>67,164</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>393,135</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>270,794</b>
Déficit d'investissement reporté	199,570	Affectation du résultat	189,351
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>592,705</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>460,145</b>
Déficit d'investissement	132,560		
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 700,065</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>1 758,285</b>
	<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>58,221</b>	

### 1.3. La formation du résultat comptable (en M€)





En 2020, la section d'investissement, après report du déficit 2019 (199,570 M€), présente un résultat d'exécution négatif de 132,560 M€. En fonctionnement, l'excédent reporté 2019, soit 106,696 M€, augmenté du résultat de l'exercice 2020, affiche un résultat d'exécution positif de 190,781 M€. Avant restes à réaliser, l'excédent global du compte administratif 2020 s'élève donc à 58,221 M€.

La prise en compte des dépenses engagées non mandatées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre (soit 56,311 M€ en fonctionnement et 17,116 M€ en investissement) et des recettes certaines dont le titre n'a pas été émis à l'issue de l'exercice (soit 21,442 M€ en investissement) permet d'établir un résultat cumulé 2020 excédentaire à 6,236 M€. Ces restes à réaliser concernent les postes suivants :

**⇒ en dépenses de fonctionnement**

– le fonctionnement des services	44,226 M€
– les subventions de fonctionnement	7,447 M€
– le personnel	4,638 M€
	-----
	56,311 M€

**⇒ en dépenses d'investissement**

– les dépenses d'équipement (non gérées en AP/CP)	17,116 M€
--	-----------

**⇒ en recettes d'investissement**

– les emprunts restant à réaliser	21,442 M€
-----------------------------------	-----------

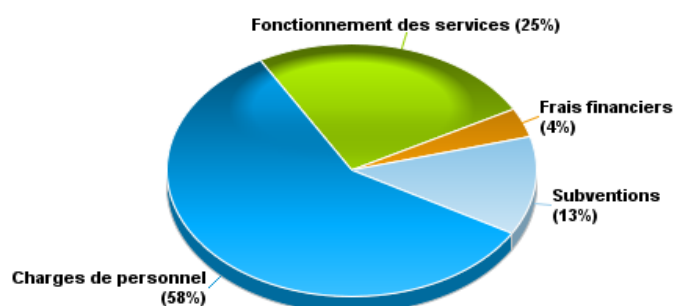
## 1.4. La structure du compte administratif en mouvements réels

### 1.4.1 La section de fonctionnement

#### ► Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

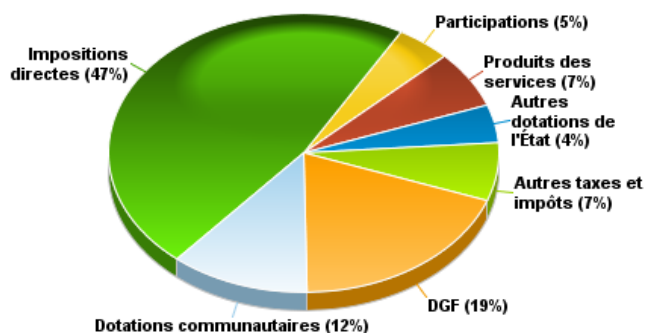
Charges de personnel	607,782
Fonctionnement des services	262,389
Subventions	131,094
Frais financiers	38,931
<b>Total</b>	<b>1 040,196</b>



#### ► Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement, hors cessions d'actifs, se répartissent de la manière suivante :

Impositions directes	556,484
DGF	226,530
Dotations communautaires	136,124
Autres taxes et impôts	79,517
Produits des services	78,201
Participations	53,472
Autres dotations de l'État	51,998
<b>Total</b>	<b>1 182,327</b>

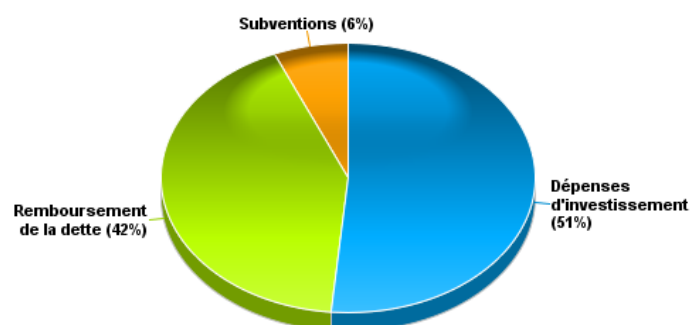


## 1.4.2 La section d'investissement

### ► Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

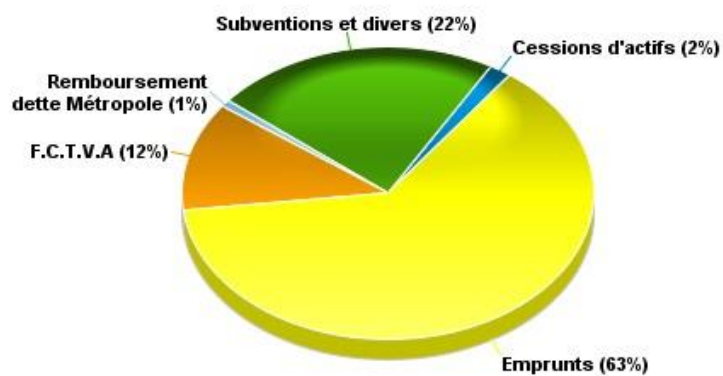
Dépenses d'investissement	193,297
Remboursement de la dette	158,116
Subventions	24,239
	<b>375,652</b>



### ► Les recettes

Les recettes réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

Emprunts	123,088
Subventions et divers	43,857
F.C.T.V.A	23,438
Cessions d'actifs	3,397
Remboursement dette Métropole	1,484
	<b>195,264</b>



## 2. L'analyse des réalisations

### 2.1. Les taux d'exécution

#### 2.1.1 La section de fonctionnement

Dépenses (en M€)	Prévu 2020	CA 2020	Taux de réalisation
Charges de personnel	616	608	99%
Fonctionnement des services	330	262	79%
Subventions	142	131	92%
Frais financiers	41	39	94%
<b>Total</b>	<b>1 130</b>	<b>1 040</b>	<b>92%</b>

Recettes (en M€)	Prévu 2020	CA 2020	Taux de réalisation
Impositions directes	558	556	100%
DGF	227	227	100%
Dotations communautaires	136	136	100%
Produits des services	86	78	91%
Autres taxes et impôts	71	80	113%
Participations	59	53	90%
Autres dotations de l'État	52	52	101%
<b>Total</b>	<b>1 187</b>	<b>1 182</b>	<b>100%</b>

#### 2.1.2 La section d'investissement

Dépenses (en M€)	Prévu 2020	CA 2020	Taux de réalisation
Dépenses d'investissement	287	193	67%
Remboursement de la dette	158	158	100%
Subventions	28	24	87%
<b>Total</b>	<b>473</b>	<b>376</b>	<b>79%</b>

Recettes (en M€)	Prévu 2020	CA 2020	Taux de réalisation
Emprunts	184	123	67%
Subventions et divers	98	44	45%
F.C.T.V.A	23	23	102%
Cessions d'actifs	13	3	27%
Remboursement dette Métropole	1	1	100%
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>195</b>	<b>61%</b>

## 2.2. L'évolution de la section de fonctionnement<sup>2</sup>

Le fait marquant de ce millésime est l'impact de la pandémie sur plusieurs composantes budgétaires, qu'il s'agisse de dépenses supplémentaires (près de 21 M€) comme de pertes de recettes (près de 18 M€).

Globalement, c'est un véritable effet de ciseau subi par la Ville de Marseille dont la conséquence première est la réduction significative de l'épargne brute d'environ 21 %, affectant ainsi significativement ses marges de manœuvre.

### ➤ Focus sur les dépenses relatives à la crise sanitaire

Les tableaux ci-dessous présentent une ventilation des flux induits par la crise sanitaire et de son corollaire, la crise économique (mesures de protection et de solidarité, application des dispositifs réglementaires...).

Postes budgétaires dépenses	Dépenses brutes	Économies inattendues	Dépenses nettes
Fonctionnement des services	27,612	-10,401	17,211
Dépenses de personnel	3,203	-0,439	2,764
Subventions	3,160	-2,266	0,894
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>33,975</b>	<b>-13,106</b>	<b>20,869</b>

Postes budgétaires recettes	Pertes de recettes	Participations /atténuations	Recettes nettes
Atténuations de charges	0,000	0,160	0,160
Produits des services	-13,728	0,000	-13,728
Participations	-5,303	5,686	0,383
Autres impôts et taxes	-4,250	0,000	-4,250
Autres produits de gestion courante	-0,619	0,140	-0,479
<b>TOTAL recettes</b>	<b>-23,900</b>	<b>5,986</b>	<b>-17,914</b>

Ces variations sont décrites dans les paragraphes suivants. Il faut cependant préciser que :

- les postes décrits ci-dessus ne sauraient être considérés comme exhaustifs. En effet, certains coûts indirects sont plus difficiles à évaluer, notamment s'agissant du personnel mobilisé sur son temps de travail (pour tout ou partie) n'assurant plus des missions municipales traditionnelles et, à l'inverse, celui du personnel démobilisé (confinements, fermetures administratives, maladies, absences exceptionnelles pour cas contacts...). En cumul, ces frais, qui ne sont pas constitutifs de suppléments budgétaires mais qui ont capté les ressources humaines de la Ville, sont estimés à environ 43 M€,
- une partie des dépenses financées en 2020 n'a pu être mandatée et figure en reports ; elle participe néanmoins de l'effort de la Ville et s'établit à 3,717 M€,
- les effets de la crise se poursuivent en 2021 et le bilan global ne pourra intervenir qu'à l'issue d'une reprise d'activité classique, hors dispositifs contraints.

Enfin, l'exercice 2020 est atypique à plus d'un titre, notamment par l'attaque informatique subie par la Ville de Marseille au mois de mars, la situation de blocage consécutive ainsi que le décalage du deuxième tour de scrutin municipal au 28 juin 2020 : ces aléas et la période de transition entre les deux mandats complexifient la lecture du budget exécuté sur ce millésime et relativisent les comparaisons opérées.

<sup>2</sup> les montants figurant dans les tableaux sont exprimés en M€

## 2.2.1 Les dépenses

	CA 2019	CA 2020	Évolutions	
Charges de personnel	597,648	607,782	10,133	1,70%
Fonctionnement des services	240,282	262,389	22,107	9,20%
Subventions	136,933	131,094	-5,839	-4,26%
Frais financiers	44,258	38,931	-5,327	-12,04%
<b>TOTAL</b>	<b>1 019,121</b>	<b>1 040,196</b>	<b>21,075</b>	<b>2,07%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élevaient à 1 019,121 M€ en 2019, progressent de 2,07 % pour s'établir à 1 040,196 M€ en 2020, soit une augmentation de 21,075 M€.

Les évolutions les plus significatives concernent le fonctionnement des services et les charges de personnel majoritairement impactés par la crise sanitaire.

Les subventions baissent significativement, principalement en raison du changement de mode opératoire pour la dévolution des aides de la CNAF aux structures privées chargées de l'accueil des publics jeunes et de la petite enfance, qui ne transitent plus par le budget de la Ville ; leur évolution doit donc s'analyser avec la baisse concomitante des recettes.

Les frais financiers poursuivent leur diminution pour la septième année consécutive en lien avec la poursuite des efforts de gestion.

Tous ces éléments sont explicités dans le détail dans les paragraphes suivants.

### ► Les charges de personnel

Afin de donner une meilleure lisibilité au budget et pour adopter la même grille d'analyse que celle de la Chambre Régionale des Comptes, la présentation des frais de personnel distinguera désormais les frais spécifiquement engagés pour le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille (BMPM).

	CA 2019	CA 2020	Évolutions	
Frais de personnel hors BMPM	508,048	516,482	8,434	1,66%
dont :				
Personnel permanent	467,143	478,260	11,117	2,38%
Personnel non permanent	17,402	17,136	-0,267	-1,53%
Autre personnel extérieur	1,954	1,665	-0,288	-14,76%
Charges communes	21,549	19,421	-2,128	-9,88%
Bataillon de Marins-Pompiers	89,600	91,300	1,700	1,90%
<b>TOTAL</b>	<b>597,648</b>	<b>607,782</b>	<b>10,133</b>	<b>1,70%</b>

Le taux de réalisation du budget alloué pour les charges de personnel atteint 98,6 % (contre 98,8 % en 2019).

Globalement, leur évolution est de 1,70 %, soit + 10,133 M€, sur un volume qui représente 58 % du budget de fonctionnement (59 % en 2019).

Sur cet exercice, la balance des effectifs permanents n'est pas le principal facteur de variation, l'effectif des agents permanents passant de 11 952 au 31 décembre 2019 à 11 928 agents au 31 décembre 2020 alors que l'effectif cible attendu était de 12 105 agents (approuvé au Conseil municipal du 27 janvier 2020), tous budgets confondus.

Pour le seul budget principal, les données sont les suivantes : 11 576 agents au 31 décembre 2019 pour 11 571 au 31 décembre 2020.

## Les frais de personnel hors BPPM

### Le personnel permanent

Ce poste regroupe près de 78,7 % des charges de personnel.

Sa progression de 2,38 %, soit + 11,117 M€, représente 52,6 % de la variation à la hausse de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution à la hausse peut être résumée ainsi :

- un effet prix plus important lié notamment aux mesures locales et accessoirement au Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- un effet volume moins marquant avec des effectifs contenus du fait de départs plus importants que prévus et des recrutements inférieurs à la prévision initiale.

⇒ **Les mesures nationales** ou réglementaires :

La mise en œuvre du protocole PPCR a été appliquée sur la paie de mars pour l'année 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier, soit environ + 1 M€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le montant brut du SMIC horaire a augmenté de 1,2 %. Ainsi, les agents rémunérés en dessous du 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération perçoivent une rémunération inférieure au SMIC. Se déclenche alors la mise en œuvre d'une indemnité différentielle. Elle représente pour la Ville de Marseille un coût supplémentaire de 0,045 M€ (charges patronales incluses).

À cet impact, il faut ajouter les indemnités et heures supplémentaires versées aux agents mobilisés pour les élections municipales, soit + 0,069 M€ (pour des frais cumulés à 0,511 M€).

Enfin, s'agissant des cotisations du CNFPT au titre de la crise sanitaire, ce dernier a renoncé à appeler les cotisations de novembre et décembre, soit environ 0,410 M€ d'économies.

⇒ **Les mesures internes** concernent les postes suivants :

- la création d'une prime exceptionnelle dite « prime Covid » (pour les agents en présentiel et en télétravail intensif) exécutée à hauteur de 3,2 M€,
- la modification de la participation de la Ville aux contrats santé/prévoyance avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août, soit un surcoût de 1,166 M€ par rapport à 2019,
- le paiement du Compte Épargne Temps (monétisation et conversion en points RAFFP) en juin pour la première année, soit un coût global de 0,937 M€,
- l'ajustement du régime indemnitaire, qui représente une dépense de 48,643 M€ avec une variation de + 0,384 M€ incluant la mise œuvre du RIFSEEP,
- l'évolution de la prime de fin d'année, qui représente une dépense de 15,783 M€ avec une évolution de + 0,307 M€,
- la diminution du volume des heures supplémentaires rémunérées, qui s'élèvent à 1,086 M€, soit - 0,580 M€.

Par ailleurs, les retenues pour motif de grève ont permis une économie de 1,774 M€ (en retrait de 0,695 M€ par rapport à 2019).

### **La balance des effectifs :**

Le constat des mouvements d'effectifs en 2019 est détaillé ci-dessous. Par commodité, les variations d'effectifs présentées dans ce paragraphe sont communiquées pour le volume de personnel de l'ensemble des budgets, la tendance étant globalement identique à celle du seul budget principal.

Les effectifs sur emploi permanent ont diminué de 24 agents entre fin 2019 et fin 2020. Le solde d'arrivées et départs définitifs est de 17 agents supplémentaires, chiffre minoré par 101 départs provisoires non intégralement couverts par des réintégrations concomitantes. La prévision budgétaire initiale intégrait une balance des effectifs proche de 132 équivalents temps plein supplémentaires.

Il faut noter que les agents qui devaient être initialement transférés à l'INSEAMM (Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille-Méditerranée) à la rentrée scolaire 2020 ne l'ont pas été compte tenu du retard pris dans la mise en place administrative du nouvel établissement culturel ; ces agents (enseignants) ont continué à impacter la masse salariale de la Ville en fin d'année, mais ces dépenses ont fait l'objet de remboursements (cf. partie recettes).

#### – Les départs :

- définitifs : 483 sorties d'effectifs (dont 308 en retraite) ont été enregistrées en fin d'exercice (480 en 2019) pour 550 attendues dans le scénario original,
- provisoires (détachements, disponibilités et congés parentaux) représentent 101 sorties (123 en 2019).

#### – Les entrées :

- le volume des recrutements représente 500 agents (571 en 2019), comprenant l'intégration de personnels non permanents (dont nouvelles intégrations à 28h hebdomadaires), pour une prévision initiale de 682,
- les réintégrations (disponibilités et congés parentaux) représentent 60 entrées (77 en 2019).

### **Les autres éléments :**

- le glissement vieillesse technicité (GVT) négatif, ou « effet de noria », qui mesure l'impact du renouvellement du personnel sur l'évolution des traitements indiciaires. En effet, les entrants, en moyenne plus jeunes et moins avancés en grade que les sortants, pèsent moins sur la masse salariale ;
- le GVT positif reflétant les avancements, la promotion sociale ;
- le GVT solde, contraction des deux précédents, est estimé à 0,94 % sur la base de l'indice moyen mensuel et représente un surcoût de 3,9 M€ en 2020 (il englobe notamment les changements d'échelon, les changements de grade et la promotion interne).

## **Le personnel non permanent**

Ces dépenses (hors BMPM) baissent de 1,53 %, soit - 0,267 M€. Ce poste représente 2,8 % de la globalité des dépenses de personnel.

Elles sont composées des paies des vacataires, des contractuels et des saisonniers.

Dans le détail, il est à noter des variations contrastées dont les principales sont ventilées ci-dessous :

- les vacataires affectés aux Mairies de Secteur (- 0,587 M€),
- les vacataires et saisonniers du secteur sports et jeunesse (- 0,398 M€),
- le secteur bâtiments et régies (- 0,291 M€),
- la direction générale des services (- 0,156 M€) dont le service des assemblées et le service logistique,



- le secteur culture (- 0,101 M€),
- les personnels affectés au secteur de la communication (- 0,067 M€, dont - 0,029 M€ pour la régie des intermittents en lien avec la crise sanitaire),
- le secteur finances et moyens généraux (- 0,060 M€) avec la réduction des vacataires notamment à la direction de la comptabilité,
- le secteur accueil, vie citoyenne et élections (- 0,058 M€),
- une baisse cumulée de 0,039 M€ sur divers services.

Ces évolutions à la baisse sont contrebalancées par celles :

- du secteur éducation (+ 1,372 M€) notamment en lien avec les renforts contractuels (ASICS) dans les écoles,
- du secteur de la sécurité (+ 0,118 M€) en particulier pour la prévention de la délinquance (médiations, dans le cadre du dispositif plages « Été marseillais »).

## Les charges communes

Elles représentent 3,2 % des charges totales de personnel et regroupent principalement les frais de personnels assimilés pour les titres-restaurant et de transport, le fonds de compensation au supplément familial, les allocations chômage ainsi que les frais d'examens médicaux ou pharmaceutiques de la médecine du travail et de contrôle.

Elles diminuent de 9,88 % (- 2,128 M€) avec les principales variations suivantes :

- les titres-restaurant et de transport hors ceux du BMPM (- 1,769 M€) ; cette évolution est imputable en grande partie aux reports, l'exercice 2019 étant le support de treize mois d'exécution (de décembre 2018 à décembre 2019) et accessoirement à une diminution des frais de transports,
- les dépenses de médecine du travail et pharmacie (- 0,243 M€),
- le fonds de compensation du supplément familial (- 0,164 M€),
- les allocations chômage (+ 0,042 M€),
- diverses autres dépenses en légère progression (+ 0,004 M€), dont les cotisations AGESEA et le fonds d'insertion des personnes handicapées.

## Les autres frais de personnel extérieur

Le personnel extérieur (pour mémoire hors militaires du BMPM présentés infra) représente 1,665 M€ et diminue de 0,288 M€. Il représente 0,3 % des dépenses de personnel.

Ce poste est majoritairement constitué par les indemnités aux instituteurs pour les études surveillées, avec une dépense de 1,650 M€ en diminution de 0,285 M€, compte tenu de la fréquentation en baisse des études.

L'autre composante, qui est le remboursement des médecins mis à disposition par le Conseil Départemental pour la médecine de contrôle, soit 0,015 M€ exécutés, diminue de 0,003 M€.

## Les frais de personnel du BMPM

D'un montant global de 91,300 M€, ces frais augmentent de 1,700 M€ (soit + 1,9 %) et représentent 15 % des dépenses de personnel.

Trois catégories de personnel concernent cette entité : les personnels militaires, les civils contractuels et les agents territoriaux statutaires avec, de surcroît, des charges communes pour les deux dernières populations :

- les frais de personnels militaires du BMPM sont remboursés à l'État. Ils représentent plus de 86,3 % de ce poste, soit 84,132 M€ (dont 5,335 M€ de contingents mis à disposition de tiers et faisant l'objet de remboursements), en progression de 1,228 M€ ; il faut noter que le budget supplémentaire octroyé pour la « prime Covid » (bien que versée aux ayants droits) n'a pas été remboursé à l'État sur ce millésime faute de « facturation » ;

il figure donc dans les reports pour environ 1,9 M€. Cette progression des dépenses est en lien avec les recrutements du BMPM, en conformité avec la délibération du 27/01/20 fixant les effectifs pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 30 juin 2022,

- les frais de personnels civils contractuels s'établissent à 4,375 M€, en hausse de 0,625 M€,
- les frais de personnels territoriaux statutaires s'élèvent à 2,539 M€ ; ils varient de - 0,050 M€,
- les autres charges (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage, titres-restaurant et de transport et charges diverses) sont inscrites à hauteur de 0,254 M€, soit - 0,103 M€ (dont - 0,051 M€ pour les autres charges essentiellement pour les titres de transport, - 0,033 M€ pour la médecine du travail et - 0,019 M€ pour les allocations chômage).

## ► Le fonctionnement des services

	CA 2019	CA 2020	Évolutions	
Dépenses des services	213,660	236,978	23,318	10,91%
Atténuations de produits hors dotations aux arrondissements	12,407	10,861	-1,546	-12,46%
<b>Sous-total dépenses courantes et exceptionnelles</b>	<b>226,066</b>	<b>247,839</b>	<b>21,773</b>	<b>9,63%</b>
Dotations aux Arrondissements	14,215	14,550	0,334	2,35%
<b>Fonctionnement des services</b>	<b>240,282</b>	<b>262,389</b>	<b>22,107</b>	<b>9,20%</b>

Le poste « fonctionnement des services » qui représente près de 25 % du budget, en progression de 22,107 M€ (+ 9,20 %), pèse pour près de 105 % dans l'évolution des dépenses globales (d'autres postes jouant à la baisse). C'est cette partie du budget qui est la plus impactée par la crise sanitaire avec 17,211 M€ de surcroît de dépenses (déduction faite des économies inattendues), principalement pour la fourniture des équipements de protection et consommables sanitaires (masques, blouses, gants, gel...).

Cela signifie que la progression des dépenses ordinaires sur ce poste est de l'ordre de 4,9 M€. Les différents postes impactés sont détaillés dans les paragraphes suivants.

### Les dépenses courantes et exceptionnelles

L'ensemble des dépenses courantes et exceptionnelles, qui s'est élevé à 247,839 M€ en 2020, progresse de 9,63 %.

**Les dépenses des services** augmentent de 23,318 M€ (+ 10,91 %).

Les principales évolutions à la hausse portent sur deux périmètres :

- **les dispositifs en lien avec la crise sanitaire** : + 18,511 M€ incluant des dépenses brutes supplémentaires de 27,612 M€ et des économies inattendues pour 9,101 M€.

Concernant les dépenses supplémentaires, il est à noter :

- 18,129 M€ pour les dépenses directes liées aux protections sanitaires telles que masques (pour les agents des services municipaux et distributions pour les administrés), blouses, gants, gel hydro-alcoolique,
- 3,350 M€ pour les frais de prestations de nettoyages spécifiques de bureaux municipaux et équipements publics (notamment des écoles) ainsi que l'acquisition de produits d'entretien spécifiques,
- 1,914 M€ pour les frais de tests Covid, et accessoirement le petit matériel médical via le Bataillon de Marins-Pompiers,

- 0,893 M€ pour les chèques d'accompagnement et de services distribués aux familles précaires (via le CCAS et la CNAF) en période de confinement, dont les enfants bénéficiaient d'ordinaire de la gratuité de la cantine,
- 0,881 M€ de frais de sécurité pour le gardiennage d'équipements et bâtiments vacants pendant les confinements ainsi que la régulation lors des distributions de masques à la population,
- 0,686 M€ pour les mises en conformité sanitaires de bâtiments (désinfections VMC, climatisations, gaines, systèmes de traitement de l'air, signalétiques, remise à niveau des sanitaires des écoles...),
- 0,450 M€ de dépenses liées aux petits aménagements, interventions diverses, matériaux, consommables en faveur des régies municipales, en lien avec la sécurité sanitaire,
- 0,363 M€ de frais informatiques (droits d'usage de logiciels, services de conférences multipoints, généralisation du télétravail...) et de téléphonie (centre d'appels et serveur vocal),
- 0,304 M€ pour le dispositif d'inclusion et de solidarité en faveur des populations vulnérables pour la distribution de produits de première nécessité et l'accès aux sanitaires avec déploiements provisoires dans les gymnases Ruffi et Vallier (dont frais de désinfection et de sécurité),
- 0,267 M€ pour les campagnes d'information (insertions presse, affiches, envois de SMS, adhésifs « instructions Covid » pour les équipements, lettres d'information...),
- 0,233 M€ de dépenses diverses dont les frais supplémentaires pour le redéploiement de programmations et les adaptations des structures municipales telles que les musées, le muséum, le Palais des Sports... (0,108 M€ en cumul), le remboursement des animations piscines (0,073 M€) et la réorganisation du deuxième tour du scrutin municipal différé (0,052 M€),
- 0,142 M€ de prestations d'analyse d'impacts de la crise sanitaire sur les contrats de délégation de service public.

S'agissant des économies inattendues, cela concerne principalement les postes suivants :

- les manifestations, animations et expositions, événements annulés ou différés ont généré une diminution d'environ 5 M€ des charges (congrès mondial de la nature, actions de préfiguration de la Coupe du monde de rugby, Festival Marseille Jazz des cinq continents, feu d'artifice du 14 juillet, Foire, carnaval, animations seniors, expositions des musées...),
  - les actions et prestations supprimées, marchés publics différés sont à l'origine d'une diminution de certains frais de commandes publiques pour 1,685 M€ (collecte des déchets - 0,722 M€, diverses dépenses de rayonnement économique et territorial - 0,716 M€, frais relatifs à la vie citoyenne - 0,139 M€, environnement - 0,108 M€),
  - les charges afférentes aux manifestations sportives (- 0,532 M€) et aux transports des scolaires vers les équipements sportifs (- 0,521 M€), soit - 1,053 M€,
  - les activités périscolaires, les frais de transport pour les structures d'accueil de la jeunesse et l'annulation de classes environnement représentent une baisse des frais à hauteur de 0,605 M€,
  - les prestations et livraisons de fournitures (alimentation, couches...) pour les crèches, soit en cumul - 0,470 M€,
  - les frais d'accueil et de déplacements de délégations pour les relations internationales, soit - 0,300 M€.
- **les autres dépenses en hausse significative (hors évolutions liées à la crise sanitaire)** représentent une augmentation cumulée de 4,807 M€ dont :
    - les dépenses scolaires, soit + 3,112 M€, dont + 0,987 M€ pour fournitures scolaires, puis + 0,806 M€ sur forfait communal aux écoles privées, + 0,770 M€ sur l'entretien et la maintenance des bâtiments, + 0,373 M€ de frais d'actes (huissiers pour réquisitions de personnels grévistes en début d'année), + 0,189 M€ de dépenses de produits d'entretien (remise à niveau des dotations),
    - les frais informatiques et de réseaux, soit + 2,698 M€ notamment en lien avec l'attaque informatique, dont + 1,015 M€ pour les autres services extérieurs, + 0,593 M€ pour les droits d'usage, + 0,533 M€ pour la maintenance applicative et matérielle, + 0,312 M€ pour les frais de télécommunication, + 0,236 M€ de frais de rémunérations de prestations,

- les dépenses de sécurité, soit + 0,890 M€, en hausse notamment pour la sécurité des sites culturels (gardiennages ponctuels et récurrents pour mise à niveau des PC sécurité des musées) et sites sensibles (zone des immeubles évacués autour de la rue d'Aubagne, centre d'accueil rue Beauvau, certains équipements et sites en cours de reconversion) et atténuées par la baisse des autres frais de sécurité généraux (Hôtel de Ville, manifestations...),
- les dépenses d'énergie, soit + 0,730 M€,
- les frais d'alimentation, soit + 0,499 M€ (du BMPM notamment),
- les achats de pièces détachées et petits matériels, soit + 0,471 M€,
- les créances irrécouvrables ou admissions en non-valeur progressent de 0,412 M€,
- les charges exceptionnelles augmentent de 0,333 M€ avec, dans le détail, des évolutions contrastées, notamment +1,891 M€ pour les intérêts moratoires, + 0,790 M€ de frais liés à un contrôle URSSAF, - 1,139 M€ liés à la fin d'un protocole transactionnel avec ERDF concernant l'éclairage (points lumineux non facturés), - 0,903 M€ pour les annulations de titres de recettes et - 0,279 M€ de frais indemnitaires liés aux condamnations,
- les frais de formation des apprentis, soit + 0,118 M€.

Elles sont notamment contrebalancées par les baisses suivantes :

- les loyers immobiliers, soit - 2,473 M€ notamment pour les musées (fin d'un surloyer pour les réserves du muséum) et les locations de parking (fin des locations de places au parking Clerville) et pour partie du fait des reports,
- les contrats et prestations de services, soit - 1,930 M€, dont le contrôle du stationnement payant qui est désormais intégré dans la DSP en vigueur (depuis avril 2019) et les frais de la fourrière qui relèvent également d'une DSP substituée à un marché (depuis fin mars 2019).

**Les atténuations de produits, hors dotations aux arrondissements, diminuent de 1,546 M€ (- 12,46 %).**

Les évolutions à la baisse concernent :

- le reversement du produit des FPS à la Métropole AMP, soit - 2,464 M€. Une partie de cette évolution à la baisse (soit - 1,3 M€) est imputable à des mesures exceptionnelles accordées par la Ville afin d'atténuer certains effets induits de la crise sanitaire, limitant ainsi le volume des produits à reverser (suspension du stationnement payant du 18 mars au 23 mai, prolongation des abonnements en vigueur au 17 mars de deux mois et une semaine, puis prolongation de ces mêmes abonnements en vigueur au 30 octobre de la durée du confinement selon délibérations des Conseils municipaux des 27 juillet et 23 novembre 2020). L'autre partie (soit - 1,164 M€) est liée au rythme de l'exécution budgétaire. Les reversements s'effectuant à terme échu, l'exercice 2019 comprenait le reversement du produit 2018 et celui du premier semestre 2019 (minorés des frais de mise en œuvre du contrôle du stationnement), alors qu'en 2020, seul le produit du dernier semestre 2019 a fait l'objet d'un reversement ; le premier semestre 2020 a seulement été engagé et reporté, sa liquidation étant intervenue tardivement (début 2021),
- le remboursement aux administrés de FPS émis à tort (à l'issue de recours recevables), soit - 0,004 M€ (dépense de 0,010 M€).

Ces contractions de dépenses sont atténuées par la progression des rubriques suivantes :

- le reversement du produit de la taxe de séjour (de l'exercice précédent) à l'Office de tourisme et au Département pour la part dévolue à la taxe additionnelle afférente, soit + 0,552 M€ ;
- la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, soit + 0,315 M€ ;
- les restitutions fiscales diverses au titre de dégrèvements, soit + 0,055 M€.

## Les dotations aux Mairies d'arrondissements

Les dotations financières allouées aux Mairies d'arrondissements pour leur fonctionnement ont augmenté de 2,35 %, soit + 0,334 M€. Cette progression est liée à la variation de la dotation de gestion locale dont l'évolution est le résultat des dispositions classiques précisées dans la délibération d'attribution du 16 septembre 2019, en particulier l'ajustement de l'inventaire des équipements transférés.

La dotation supplémentaire accordée en 2019 à la Mairie du 4<sup>e</sup> Secteur, pour la prise en charge des archives actives concernant les PACS conclus sur les territoires des villes de Marseille, Plan-de-Cuques et Allauch, a été reconduite.

L'inflation prévisionnelle prise en compte dans le calcul des deux dotations de fonctionnement (dotation de gestion locale et dotation d'animation locale) était de 1,3 %.

Si l'on rajoute à ces dotations (14,550 M€) les charges de personnel (permanents et vacataires), les dépenses de fonctionnement des Mairies d'arrondissements représentent un montant de 62,456 M€ en 2020, soit 6 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

## ► Les subventions de fonctionnement et en annuités

	CA 2019	CA 2020	Évolutions	
Subventions aux associations et aux personnes de droit privé	67,674	58,630	-9,044	-13,36%
Subventions aux budgets annexes	30,006	32,061	2,055	6,85%
Subventions aux organismes publics	19,617	22,529	2,912	14,85%
Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP)	19,570	17,807	-1,764	-9,01%
<b>Sous-total subventions de fonctionnement</b>	<b>136,867</b>	<b>131,027</b>	<b>-5,840</b>	<b>-4,27%</b>
Subventions en annuités	0,066	0,067	0,001	1,95%
<b>TOTAL</b>	<b>136,933</b>	<b>131,094</b>	<b>-5,839</b>	<b>-4,26%</b>

Le taux de réalisation des subventions s'établit à 92,4 %, taux identique à celui de 2019 mais, en cumul, les subventions diminuent de 5,839 M€, soit - 4,26 %, principalement du fait de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale -CTG- (avec la CNAF et substituée au Contrat Enfance Jeunesse depuis 2020) et accessoirement en lien avec la crise sanitaire et la variation des flux pour les DSP. Elles représentent 12,6 % des dépenses réelles de fonctionnement exécutées (contre 13 % en 2019).

Cette baisse concerne les subventions octroyées aux associations et organismes de droit privé et, dans une moindre mesure, celles versées dans le cadre de délégations de service public (DSP). Elle est atténuée par la progression des subventions en faveur des organismes publics et des budgets annexes.

► **Les subventions aux organismes privés**, qui constituent 45 % du poste, ont été exécutées à 89,3 % pour un mandaté global de 58,630 M€.

Leur évolution de - 9,044 M€ (soit - 13,36 %) est majoritairement le fait du changement de mode de versement des aides de la CNAF aux structures de la petite enfance et de la jeunesse, puis de l'échéance de soutiens conjoncturels (événements, dispositifs ponctuels) et, pour une autre partie, le fait d'annulations de manifestations et événements divers en lien avec la crise sanitaire.

Elles se déclinent entre les partenariats qui enregistrent une baisse de 6,527 M€ et les libéralités qui diminuent de 2,651 M€.

Enfin, des subventions exceptionnelles ont été exécutées pour des actions de solidarité internationale en faveur du Liban et de l'Arménie (soit un cumul de 0,140 M€) et pour un reliquat de subvention reporté au bénéfice de syndicats de copropriétés privées afin de participer aux diagnostics d'immeubles présentant des risques structurels (avec une diminution de 0,006 M€).

→ Les subventions dites « partenariats », à distinguer des « libéralités », représentent près de 72 % du budget exécuté des subventions aux organismes privés et sont liées :

- soit à la déclinaison locale des politiques nationales telles que la prévention de la délinquance, la CTG, le plan mercredi ou d'autres domaines de compétences co-exercées en matière de santé publique ou d'hébergements d'urgence par exemple,
- soit aux objectifs des politiques publiques municipales relayés par des organismes partenaires conventionnés (crèches associatives, centres sociaux, structures à vocation culturelle) ou encore pour le développement économique local et l'attractivité.

Les variations notables pour ces partenariats concernent :

- les aides aux Accueils collectifs de mineurs (ACM) dont les structures de type centres aérés de la jeunesse et les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : - 4,946 M€, conséquence du changement de mode de versement pour les participations de la CNAF aux structures ne relevant pas de la gestion municipale (aides de la CNAF allouées directement aux bénéficiaires sans recours intermédiaire au budget de la Ville pour leur redistribution). Il est à noter que cette évolution résulte de l'agrégation entre la part imputable à la seule Ville de Marseille en faveur de ces structures qui est en hausse d'environ 1,150 M€ et les versements de la CNAF qui enregistrent une baisse (sur le budget de la Ville) de l'ordre de 6,1 M€ (puisque directement versés aux acteurs associatifs),
- les aides au secteur culturel, avec une diminution apparente et conjoncturelle de 0,989 M€ notamment avec la fin des participations dédiées à la biennale d'art contemporain Manifesta échelonnées entre 2017 et 2019 en amont de cet événement (- 0,573 M€) et, par ailleurs, une baisse résiduelle (- 0,416 M€) du fait de versements décalés aux structures soutenues (principalement l'École nationale de danse de Marseille), source de reports sur 2021,
- le retour à une participation classique au Comité d'Action Sociale (CAS) des personnels de la Ville, après une aide exceptionnelle versée en 2019 en lien avec l'évolution du système d'information et de gestion de cette association et sa relocalisation, avec une variation de - 0,345 M€,
- un changement de mode opératoire intervenu pour le chantier patrimonial du site de l'Hôpital Caroline sur l'île du Frioul, avec un marché de réinsertion professionnelle conclu avec l'association ACTA VISTA et se substituant aux subventions octroyées précédemment pour le même objet, soit - 0,280 M€,
- la fermeture de la Maison de l'Artisanat et la liquidation de l'association support, générant une baisse de 0,267 M€,
- la diminution des subventions dans le secteur du nautisme, après l'accueil de la finale de la Coupe du monde de voile en 2019 : - 0,258 M€,
- la contraction des subventions versées dans le secteur du commerce, soit - 0,200 M€, après l'opération nationale de revitalisation et d'animation des commerces en 2019 initiée par l'État et consécutive au mouvement des « gilets jaunes »,
- la progression des subventions pour la médiation sociale urbaine à hauteur de 0,769 M€ (en particulier pour les quartiers prioritaires et la saison estivale sur le littoral) afin de compenser notamment la suppression des contrats d'avenir préjudiciable aux ressources des associations œuvrant dans ce secteur, l'État n'ayant pas compensé l'intégralité des surcoûts générés par la fin de ce dispositif.

→ Les subventions libéralités représentent 28 % du budget exécuté des subventions aux organismes privés. Dans le détail, les variations significatives impactent plusieurs postes, notamment en lien avec la crise sanitaire.

Les principales variations par thématiques :

- - 1,107 M€ concernant le secteur sports et jeunesse, essentiellement du fait de l'annulation de manifestations sportives et d'actions dans ce domaine,
- - 1,014 M€ dans le secteur culturel essentiellement du fait des reports,
- - 0,168 M€ sur la fonction tourisme,
- - 0,133 M€ pour les manifestations et actions supports aux familles,
- - 0,097 M€ pour les interventions économiques,
- - 0,051 M€ pour les subventions en lien avec la prévention de la délinquance,
- - 0,045 M€ pour la fonction fêtes et cérémonies concernant les animations,
- - 0,045 M€ pour les subventions de coopérations internationales,
- - 0,137 M€ concernant un cumul d'évolutions pour des objets divers.

Dans l'ensemble de ces postes à la baisse, un montant cumulé de - 0,566 M€ est dû à l'impact de la crise sanitaire, essentiellement pour les manifestations sportives et les animations, les autres baisses étant liées en partie à l'exécution complexe de l'exercice comptable 2020 (période de transition entre les deux mandats et aux restes à réaliser plus significatifs, en évolution de + 1,077 M€).

Ces diminutions sont néanmoins atténuées par les progressions suivantes en lien avec la crise sanitaire :

- + 0,121 M€ pour les actions sociales en faveur des personnes en difficulté, dont 0,067 M€ identifiés comme mesures de solidarité,
- + 0,025 M€ pour un plan d'urgence d'aide alimentaire en faveur des étudiants.

➔ **Les subventions aux organismes publics** représentent 17 % des subventions versées. Elles sont exécutées à hauteur de 96,6 % pour un mandat de 22,529 M€, et augmentent de 2,912 M€ (soit + 14,85 %).

Les principales variations concernent :

- le nouvel établissement public de coopération culturelle dénommé INSEAMM regroupant le Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) avec l'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée (ESADMM), avec une progression de 4,055 M€ de la subvention devant permettre son fonctionnement à partir de la rentrée scolaire de septembre 2020 et le remboursement du personnel municipal mobilisé pendant une période transitoire, sachant que la prise d'autonomie retardée s'est finalement traduite par des remboursements plus importants que prévus, atténuant en grande partie ce versement (3,633 M€ en recettes, cf. rubrique produits des services),
- les subventions au CCAS, soit + 0,164 M€, dont + 0,200 M€ en lien avec un plan d'urgence consécutif à la crise sanitaire, pour des chèques alimentaires et, par ailleurs, une diminution de 0,036 M€ en lien avec la fin d'un supplément exceptionnel lié aux mesures de solidarité consécutives au drame de la rue d'Aubagne,
- la participation aux frais de structure à terme échu du GIP Marseille Rénovation Urbaine, soit - 0,555 M€, celle-ci ayant été différée du fait de la dissolution de cet établissement (au 31/12/19), dans l'attente de la clarification du nouveau mode opératoire proposé par la Métropole AMP pour la contribution de la Ville à la nouvelle Mission de Renouvellement Urbain (dont projets ANRU),
- le décalage conjoncturel des subventions dédiées au fonds de solidarité au logement et à l'entretien des extérieurs des résidences de logements sociaux, soit - 0,258 M€,
- les participations pour la préservation du littoral, soit - 0,240 M€, diminution apparente en lien avec les reports importants en 2019 et du fait de restes à réaliser moindres en 2020,
- les subventions en lien avec la vie étudiante, soit - 0,218 M€ (École nationale supérieure du paysage, CROUS...).

➔ **Les subventions versées dans le cadre des DSP** constituent 14 % de ce poste et sont exécutées à hauteur de 90,1 %, pour un mandaté global de 17,807 M€. Leur diminution de 1,764 M€ (soit - 9,01 %) est notamment liée à la crise sanitaire et aux aléas de l'exécution.

Les principales variations concernent :

- la DSP du POMGE (Palais Omnisports Marseille Grand-Est) : - 0,116 M€, en lien avec l'exécution contractuelle,
- la restauration scolaire : - 0,494 M€, sachant que l'impact de la crise sanitaire a représenté une dépense supplémentaire de 1,735 M€ pour des livraisons de repas aux familles démunies, quasiment neutralisée par les économies liées aux confinements (soit 1,7 M€), et une évolution distincte liée à l'exécution ordinaire du contrat à la baisse d'environ 0,529 M€ et au jeu des reports,
- la DSP du stationnement payant : - 1,140 M€, du fait du report du dernier trimestre 2020.

➔ **Les subventions exceptionnelles aux budgets annexes** représentent 24 % du poste. Elles ont été exécutées à hauteur de 96,9 %, pour un mandaté global de 30,061 M€. L'évolution de + 2,055 M€ (soit + 6,85 %) est le résultat de :

- la hausse de la subvention au budget annexe Espaces Événementiels de 1,133 M€, le centre de congrès du Pharo ayant été affecté significativement par la baisse d'activité consécutive à la crise sanitaire,
- l'augmentation de 1,037 M€ de la subvention au budget annexe Opéra-Opéra, sans supplément octroyé en cours d'exercice, les efforts de gestion et les économies ayant permis de contrebalancer les pertes de recettes, malgré les périodes de fermetures de cet équipement sur ce millésime,
- la diminution de 0,115 M€ de la subvention au budget annexe stade Vélodrome.

Les facteurs explicatifs de ces variations sont précisés dans la partie II – Les résultats des budgets annexes.

## ► Les frais financiers

Les frais financiers (3,7% du budget de fonctionnement) diminuent de 5,327 M€ (- 12,04 %).

Ils s'établissent à 38,931 M€ en 2020, contre 44,258 M€ en 2019. Ce montant intègre les intérêts courus non échus (ICNE) à hauteur de - 0,618 M€.

Cette évolution est la conséquence de la baisse des taux d'intérêt long et court termes et de la gestion active mise en œuvre par la Collectivité.



## 2.2.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) s'élèvent à 1 182,327 M€, contre 1 198,629 M€ en 2019. Elles s'exécutent à 99,57 % par rapport à la prévision budgétaire de l'exercice.

L'ensemble des recettes de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-après :

	CA 2019	CA 2020	Évolutions	
<b>DGF</b>	<b>223,101</b>	<b>226,530</b>	<b>3,429</b>	<b>1,54 %</b>
Dotation forfaitaire	135,662	135,748	0,086	0,06 %
DSUCS	73,832	77,143	3,311	4,48 %
DNP	13,597	13,639	0,041	0,31 %
DGF permanents syndicaux	0,009	0,000	-0,009	-100,00 %
<b>Autres dotations d'État</b>	<b>50,712</b>	<b>51,998</b>	<b>1,286</b>	<b>2,54 %</b>
Compensation TH et FB	45,986	47,286	1,300	2,83 %
DGD	2,835	2,835	0,000	0,00 %
Autres compensations et dotations	1,891	1,877	-0,014	-0,74 %
<b>Dotations communautaires</b>	<b>143,264</b>	<b>136,124</b>	<b>-7,140</b>	<b>-4,98 %</b>
Attribution de compensation	129,284	122,045	-7,239	-5,60 %
FPIC	13,980	14,079	0,099	0,71 %
<b>Participations</b>	<b>61,863</b>	<b>53,472</b>	<b>-8,391</b>	<b>-13,56 %</b>
<b>Sous-total Ressources externes : 40%</b>	<b>478,940</b>	<b>468,124</b>	<b>-10,815</b>	<b>-2,26 %</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>631,567</b>	<b>636,002</b>	<b>4,434</b>	<b>0,70 %</b>
Impositions directes	546,612	556,484	9,872	1,81 %
Autres impôts et taxes	80,627	76,534	-4,093	-5,08 %
Rôles supplémentaires	4,328	2,984	-1,344	-31,06 %
<b>Produits des services</b>	<b>88,122</b>	<b>78,201</b>	<b>-9,921</b>	<b>-11,26 %</b>
Produits des services et du domaine	58,559	46,876	-11,683	-19,95 %
Autres produits de gestion courante	19,025	18,679	-0,347	-1,82 %
Atténuations de charges	7,570	7,676	0,106	1,40 %
Produits exceptionnels	2,099	4,078	1,979	94,28 %
Produits financiers	0,868	0,893	0,024	2,77 %
<b>Sous-total Ressources internes : 60%</b>	<b>719,689</b>	<b>714,203</b>	<b>-5,486</b>	<b>-0,76 %</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 198,629</b>	<b>1 182,327</b>	<b>-16,302</b>	<b>-1,36 %</b>

## ► La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	CA 2019	CA 2020	Évolutions	
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>135,662</b>	<b>135,748</b>	<b>0,086</b>	<b>0,06 %</b>
Dotation de référence (N-1 notifié)	135,483	135,662	0,179	0,13 %
Variation population	0,179	0,086	-0,093	-52,01 %
<b>DSUCS</b>	<b>73,832</b>	<b>77,143</b>	<b>3,311</b>	<b>4,48 %</b>
<b>DNP</b>	<b>13,597</b>	<b>13,639</b>	<b>0,041</b>	<b>0,31 %</b>
<b>DGF permanents syndicaux</b>	<b>0,009</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,009</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>TOTAL DGF</b>	<b>223,101</b>	<b>226,530</b>	<b>3,429</b>	<b>1,54 %</b>

En 2020, la DGF évolue globalement de + 1,54 % (avec une inflation moyenne de 0,5 %, dans le contexte exceptionnel de la pandémie Covid-19) du fait d'une hausse de la DSU de plus de 4 %.

### La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire, qui constitue 60 % de la DGF, est pour la Ville la principale dotation de l'État.

Le montant 2020 résulte de la dotation forfaitaire notifiée en 2019 (soit 135,662 M€), majorée de 0,086 M€ au titre de la dynamique de population calculée sur la base de 667 habitants supplémentaires en population « DGF » pour une valeur de point à l'habitant de 128,93 €.

### La dotation de solidarité urbaine (DSU)

La DSU constitue 34 % de la DGF et s'élève à 77,143 M€.

La loi de finances pour 2020 a augmenté l'enveloppe DSU de 90 M€. À l'instar de 2019, la modification des critères de calcul de l'indice synthétique de ressources et de charges applicables à sa répartition s'avère favorable à la Ville de Marseille qui a vu sa dotation augmenter de 3,311 M€.

### La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation (6 % de la DGF) vise principalement à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes de même strate démographique (+ 200 000 habitants, dont Paris).

L'enveloppe mise en répartition en 2020 au niveau national est stable et celle répartie entre les communes diminue de 0,24 %. Dans ce contexte, la dotation de la Ville s'élève à 13,639 M€ en 2020. Elle est restée quasiment stable (+ 0,041 M€, soit + 0,31 %) en raison notamment du potentiel financier par habitant de la Commune qui n'a pas progressé plus vite que la moyenne de la strate. Une situation inverse s'était produite en 2019 et la Ville avait alors perdu 0,586 M€.

## ► Les autres dotations de l'État

### Les compensations de taxe d'habitation (TH) et taxes foncières (FB/FNB)

Pour 2020, le montant total de ce poste, 47,286 M€, enregistre une hausse de 1,300 M€, soit + 2,83 % par rapport à 2019, en raison principalement du niveau élevé de la part des contribuables exonérés.

L'allocation compensatrice de taxe d'habitation constitue 93 % des compensations et s'élève à 44,145 M€, avec une hausse de 1,762 M€ par rapport à 2019. En effet, elle est calculée sur des bases exonérées 2019 toujours élevées du fait du maintien dans l'exonération, cette année encore, des contribuables modestes dits « vieux parents » (personnes âgées, veuves, célibataires sans personne à charge et dont les revenus n'excèdent pas un certain seuil) qui devaient revenir dans l'imposition en 2020.

Il convient de noter que la dernière phase de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui s'achèvera en 2023, entraîne de fait la disparition des allocations compensatrices afférentes à cette taxe, qui sont désormais incluses dans le mécanisme de calcul du coefficient correcteur déterminant en partie les montants de taxe foncière bâtie perçus par les communes.

L'allocation compensatrice pour perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants demeure inchangée à 1,263 M€.

L'allocation compensatrice des taxes foncières (représentant 4 % des compensations), à hauteur de 1,878 M€ (soit - 0,462 M€), diminue de 19,74 % par rapport à 2019. Ce recul notable est dû à la forte baisse des bases exonérées applicables aux entreprises situées dans les quartiers prioritaires de la Ville, dont le dispositif arrive à terme en 2020.

### La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD reste identique à 2019, soit 2,835 M€. Elle est attribuée au titre :

- des dépenses d'hygiène pour 2,832 M€,
- de transferts de compétences de l'État au titre de l'urbanisme pour 0,003 M€.

### Les autres compensations et péréquations

Ce poste enregistre une perte de 0,014 M€, passant de 1,891 M€ en 2019 à 1,877 M€ en 2020, du fait :

- de la majoration de 0,014 M€ de la dotation pour les titres sécurisés qui s'élève à 0,670 M€,
- de la diminution de 0,019 M€ du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics, soit 0,660 M€,
- de la variation des autres dotations constituées de :
  - l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, soit un réalisé de 0,263 M€,
  - la dotation de recensement qui s'établit à 0,162 M€, contre 0,164 M€ en 2019,
  - la dotation spéciale aux instituteurs pour 0,067 M€,
  - la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, pour 0,054 M€, en diminution de 0,008 M€.

## ► Les dotations communautaires

### L'attribution de compensation (AC)

Depuis le dernier rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) en date du 27/06/2019, qui a porté le montant de l'AC à 137,235 M€, ce reversement de fiscalité par la Métropole AMP à la Ville de Marseille a subi des modifications provisoires dans l'attente d'une évaluation d'un nouveau transfert de charges.

En effet, depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole est compétente en matière de « création, aménagement et entretien de voirie ». Or, dans les faits, certains accessoires de voirie (les espaces verts d'accompagnement de voirie et l'éclairage public de voirie) sont demeurés de compétence communale.

Par conséquent, afin de garantir la continuité du service public jusqu'au transfert effectif de cette compétence, il a été nécessaire de mettre en place des conventions transitoires avec la Métropole pour permettre à la Ville de Marseille de continuer à assumer, au nom et pour le compte de la Métropole, la gestion de ces accessoires de voirie sur son territoire.

Il en a résulté deux réfections de l'AC (7,952 M€ en 2019 et 7,239 M€ en 2020) pour permettre à la Métropole de financer le remboursement des dépenses concernées puisque le transfert de charges se veut financièrement neutre dans un premier temps.

En 2020, l'AC s'établit à 122,045 M€ contre 129,284 M€ en 2019.

### Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal depuis 2012.

Le montant du fonds, fixé à 1 milliard d'€ depuis 2017, est d'abord alimenté par prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux (EPCI et leurs communes) et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant dépasse un certain seuil (0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national). Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux et communes isolées moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu par habitant et de leur effort fiscal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

Ensuite, le prélèvement d'une part, et le reversement d'autre part, sont répartis entre l'EPCI et ses communes, soit dans le cadre d'un régime de droit commun par le biais d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF), soit de manière dérogatoire par délibération de l'EPCI.

Enfin, la part ainsi allouée aux communes est répartie entre chacune d'elles, soit dans le cadre d'un régime de droit commun en fonction de leurs potentiels financiers par habitant et de leur population, soit de manière dérogatoire par délibérations de l'EPCI.

En 2020, la Métropole AMP est contributrice au FPIC pour 7,067 M€ et bénéficiaire de ce fonds pour 48,977 M€.

La contribution est répartie entre la Métropole et ses communes en application du régime de droit commun sur la base d'un CIF de 36,74 % qui détermine la part de la structure intercommunale (soit 2,596 M€) et, par différence, la ponction opérée sur l'ensemble des communes (soit 4,471 M€).

L'attribution reçue fait l'objet d'une répartition dérogatoire par délibération de la Métropole du 31 juillet 2020. Le coefficient retenu pour le partage du bénéfice du FPIC est de 44 % (soit 21,550 M€ pour la Métropole et 27,427 M€ alloués aux communes).

La péréquation qui s'opère ensuite entre les communes est de droit commun au niveau du prélèvement et dérogatoire pour l'attribution par l'ajout des critères de population et de revenu par habitant.

Ainsi, en 2020, la Ville de Marseille contribue au FPIC à hauteur de 1,711 M€ (contre 1,396 M€ en 2019) et bénéficie de ce fonds pour 14,079 M€ (contre 13,980 M€ en 2019). Par conséquent, elle est bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 12,368 M€ en 2020 (contre 12,584 M€ en 2019).

## ► Les participations

Ce poste diminue de 13,56 % passant de 61,863 M€ en 2019 à 53,472 M€ en 2020, soit - 8,391 M€ du fait principalement des variations des différentes participations de la CNAF.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Convention Territoriale Globale avec la CNAF, qui permet à celle-ci de verser les participations directement aux organismes bénéficiaires sans passer par l'intermédiaire de la Ville, s'est ainsi substituée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) induisant une baisse de recettes pour la Ville de Marseille de 5,119 M€ en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et de 2,814 M€ au titre des accueils collectifs des mineurs (ACM). Dans les deux cas, le solde du CEJ 2019 sera versé en 2021 avec une année de décalage.

En outre, dans un contexte de crise sanitaire, la baisse de fréquentation et la fermeture temporaire de ces équipements ont diminué mécaniquement la participation de la CNAF aux crèches (- 4,091 M€) et aux ACM (- 1,212 M€), mais cet organisme a abondé exceptionnellement sa dotation en faveur des EAJE de 5,586 M€.

De plus, l'État a participé au dispositif « colos apprenantes » à hauteur de 0,325 M€ et a alloué une participation exceptionnelle de 0,100 M€ au Bataillon de Marins-Pompiers pour la détection de la Covid-19.

Enfin, la participation de la Métropole AMP aux moyens du BMP, destinés à la sécurité du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), affiche une diminution de 0,800 M€ suite à une régularisation effectuée en 2019 au titre de 2018 (montant doublé).

## ► Les impôts et taxes

### Les impositions directes

Les impôts perçus par la Ville de Marseille (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) connaissent une progression de 1,86 % entre 2019 et 2020, soit + 10,106 M€, passant de 542,766 M€ à 552,872 M€ (hors majoration du produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires à hauteur de 2,525 M€).

Ce total fait l'objet d'un lissage de 0,087 M€ impactant à la baisse le produit de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie pour une certaine catégorie de locaux professionnels dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Les rôles complémentaires se sont élevés à 1,087 M€.

Les rôles supplémentaires ont représenté, pour leur part, 2,984 M€.

Cette évolution du produit est due à la croissance des bases d'imposition résultant de plusieurs facteurs :

- l'actualisation forfaitaire fixée en référence à l'évolution de l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1 (soit + 0,9 % pour la taxe d'habitation et + 1,2 % pour les taxes foncières en 2020),
- l'évolution physique de la matière imposable de + 0,97 %, avec une progression de + 0,61 % de la base de taxe d'habitation, + 1,12 % de la base du foncier bâti et + 2,26 % de la base du foncier non bâti.

## Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes affichent une diminution de 4,093 M€ (- 5,08 %), provenant essentiellement de la crise sanitaire et notamment :

- d'une baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation - 1,916 M€,
- de la taxe de séjour (due à une forte baisse de la fréquentation touristique et à la fermeture de nombreux établissements) - 0,927 M€,
- d'une diminution de la taxe locale sur la publicité extérieure - 0,735 M€,
- d'une baisse de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité - 0,672 M€,
- d'une augmentation des taxes funéraires + 0,143 M€.

	2019	2020	Évolutions	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	44,540	42,624	-1,916	-4,30 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	14,626	13,954	-0,672	-4,60 %
Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)	10,000	10,000	0,000	0,00 %
Taxe de séjour	6,637	5,710	-0,927	-13,96 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	2,966	2,231	-0,735	-24,79 %
Taxes funéraires	1,502	1,645	0,143	9,51 %
Taxes sur les pylônes électriques	0,180	0,188	0,009	4,74 %
Taxes diverses	0,176	0,181	0,005	2,92 %
<b>TOTAL</b>	<b>80,627</b>	<b>76,534</b>	<b>-4,093</b>	<b>-5,08 %</b>

## ► Les produits des services

Les recettes s'élèvent à 78,201 M€, contre 88,122 M€ en 2019, et affichent une diminution de 9,921 M€ (soit - 11,26 %), conséquence de trois mois de confinement et de fermetures d'équipements municipaux, mais également de certaines gratuités et exonérations accordées pour aider les différents secteurs touchés par la crise.

### Les produits des services et du domaine

Ce poste, qui atteint 46,876 M€ en 2020 contre 58,559 M€ en 2019, est en baisse de 11,683 M€ (soit - 19,95 %).

Les principales diminutions portent sur :

- les redevances d'occupation du domaine public : emplacements (- 2,911 M€) et taxis (- 0,141 M€) - 3,052 M€,
- la participation des familles aux crèches - 2,888 M€,
- le produit des horodateurs - 2,790 M€,
- le produit du forfait de post-stationnement - 1,654 M€,
- la participation des familles aux garderies du matin et du soir - 1,189 M€,
- la fourrière automobile (passage en délégation de service public) - 0,867 M€,
- la participation des familles aux ALSH (Mairies de Secteur) - 0,772 M€,
- la billetterie des musées - 0,547 M€,
- les entrées et animations piscines - 0,355 M€,
- le remboursement de frais et prestations auprès du Bataillon de Marins-Pompiers - 0,342 M€,
- le produit des concessions - 0,233 M€.

Elles sont atténuées par :

- le remboursement par l'INSEAMM des frais relatifs aux mises à disposition de personnels administratif et technique + 3,633 M€.

### Les autres produits de gestion courante

Ce poste s'élève à 18,679 M€ en 2020, contre 19,025 M€ en 2019. Il enregistre une baisse de 1,82 %, soit - 0,347 M€ en raison de la quasi inactivité du Dôme et du Palais des Sports, soit une perte de recettes de 0,619 M€.

Les autres fluctuations concernent :

- la diminution des locations d'espaces dans les Mairies de Secteur - 0,191 M€,
- les frais de fonctionnement des groupes d'élus (mobilier) + 0,112 M€,
- le produit des baux en augmentation (régularisation de 2019) + 0,126 M€,
- la redevance d'affermage de la délégation de service public de la fourrière automobile + 0,128 M€,
- le remboursement par la CNAF du solde de crédit d'aide accordée aux familles bénéficiant de la gratuité des cantines + 0,140 M€.

### Les atténuations de charges

Le montant de ces recettes varie selon les réajustements de dépenses réalisés au cours de l'exercice. En 2020, il est de 7,676 M€, en augmentation de 0,106 M€.

Cette variation résulte essentiellement :

- de la régularisation de la TVA sur l'achat des masques + 0,160 M€,
- des régularisations sur rémunération des agents + 0,203 M€,
- des frais de fonctionnement en personnel auprès des groupes d'élus - 0,249 M€.

### Les produits exceptionnels

En 2020, ces produits, d'un montant de 4,078 M€, évoluent de + 1,979 M€ du fait principalement :

- d'écritures liées aux annulations de mandats de rattachement + 1,573 M€,
- de régularisations de consommations d'électricité + 0,848 M€.

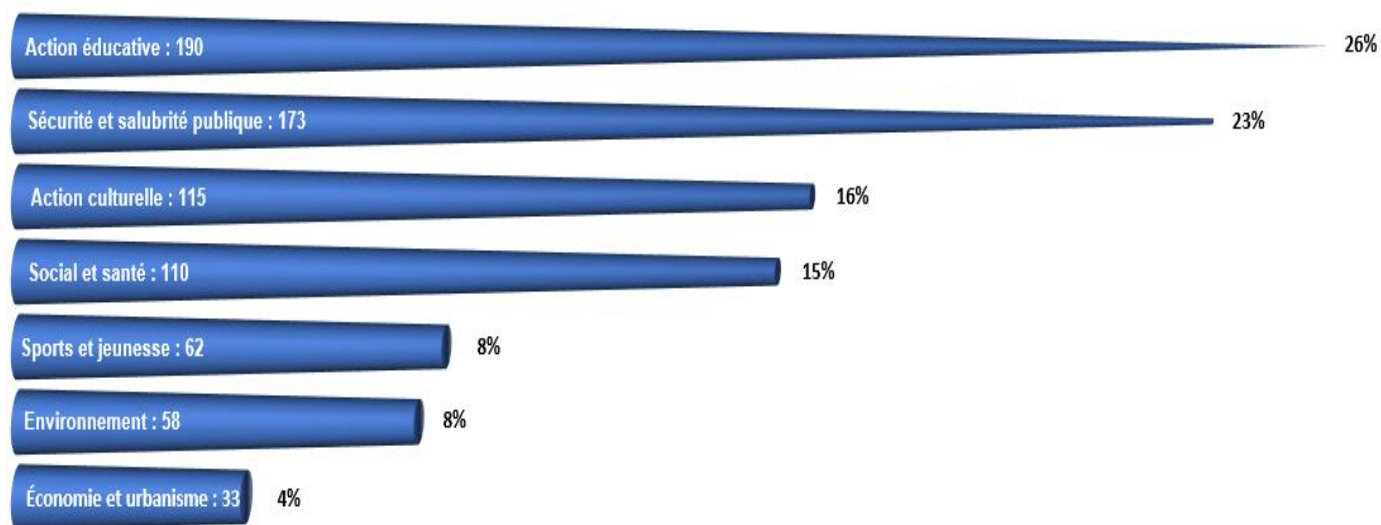
### Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,893 M€, contre 0,868 M€ en 2019, avec une augmentation de 0,024 M€, soit + 2,77 %.

Les principaux écarts proviennent :

- du reversement de bénéfices financiers divers + 0,070 M€,
- de l'arrêt du versement de dividendes de la part de la Caisse d'Épargne CEPAC - 0,047 M€

### 2.2.3 Les dépenses de fonctionnement ventilées par politique publique (en M€)<sup>3</sup>



<sup>3</sup> hors administration générale et annuité de la dette



## 2.3. L'évolution de la section d'investissement

### 2.3.1 Les dépenses réelles

Les dépenses réelles sont décrites hors remboursement de la dette et opérations neutres (c'est-à-dire les mouvements d'égal montant en dépenses et en recettes).

	CA 2019	CA 2020	Évolutions
Subventions	24,479	24,239	-0,98%
Dépenses directes	170,741	193,297	13,21%
<b>TOTAL</b>	<b>195,220</b>	<b>217,536</b>	<b>11,43%</b>

Le montant des dépenses réelles du budget principal a atteint 217,536 M€ en 2020. Ce volume progresse de plus de 11 % par rapport à 2019 compte tenu des réajustements à la hausse intervenus en cours d'exercice.

Elles retracent à la fois les dépenses programmées et les dépenses hors programmes.

#### Les dépenses programmées : 213,047 M€

En 2020, les dépenses programmées exécutées au budget principal se répartissent comme suit :

	CA 2019	CA 2020	Évolutions
OPA	30,750	39,458	28,32%
OPI	160,000	173,589	8,49%
<b>TOTAL</b>	<b>190,750</b>	<b>213,047</b>	<b>11,69%</b>

39,458 M€ ont été consacrés aux opérations à programmes annuels (OPA) contre 30,750 M€ en 2019. Les OPA concernent essentiellement la préservation et le gros entretien du patrimoine municipal conduisant à l'augmentation sensible de sa valeur ou de sa durée d'utilisation, ainsi que les acquisitions mobilières destinées à y rester durablement.

Les opérations individualisées (OPI) s'élèvent à 173,589 M€ en 2020 contre 160,000 M€ en 2019. Ce sont des opérations d'investissement spécifiques, précisément localisées lorsqu'il s'agit de la réalisation d'un bien et qui, quelquefois, bénéficient d'un financement affecté comme les subventions d'investissement obtenues des partenaires institutionnels.

#### ➤ Focus sur les dépenses relatives à la crise sanitaire

La section d'investissement a également été touchée par les effets de la pandémie, même si l'impact est moins conséquent, avec un cumul de dépenses à hauteur de 3,303 M€.

Celles-ci se ventilent entre :

- crédits programmés pour 1,703 M€ avec l'acquisition de matériels pour les activités du BMPM (dont le robot Marius capable de désinfecter 20 000 m<sup>2</sup> en trois heures avec ses pulvérisateurs) et des petits travaux et aménagements pour l'adaptation des locaux (notamment ceux ouverts au public) aux contraintes sanitaires,
- crédits hors programmation pour la participation au fonds régional « Covid Résistance » via Initiative Marseille Métropole (prêts aux artisans -TPE PME), soit 1,6 M€ versés.

Par ailleurs, l'évolution globale des dépenses programmées est également conditionnée par les consommations de crédits afférents aux écoles.

#### ➤ Focus sur les dépenses relatives aux écoles

Conformément aux priorités de la nouvelle Municipalité, le poids des dépenses en matière scolaire est très significatif sur ce millésime.

S'agissant des OPA, leur volume a plus que doublé : le cumul des crédits exécutés est de 16,050 M€ contre 7,997 M€ en 2019. L'évolution de ces frais, soit + 8,053 M€, représente 92,5 % de l'augmentation du volume global des OPA.

De surcroît, les restes à réaliser progressent également de manière très importante, passant de 0,402 M€ à 7,967 M€.

Cela signifie que les crédits mobilisés pour les écoles (mandatements et restes à réaliser engagés de l'exercice) représentent un effort financier de l'ordre de 24 M€ dans le budget engagé en 2020 contre 8,4 M€ l'année antérieure, soit une variation proche d'un triplement des crédits.

Cet effort est d'autant plus remarquable que le supplément de 30 M€ fléché pour les écoles, octroyé en Décision Modificative, n'a été ouvert qu'à partir de la fin du mois de juillet 2020. Celui-ci a financé les interventions à hauteur de 14,6 M€, avec une contrainte renforcée sur cet exercice : les contingences de la crise sanitaire (gestion administrative et opérationnelle des chantiers) se sont surajoutées au calendrier figé, la majorité des travaux dans les écoles n'étant possible qu'en période de vacances scolaires.

Le tableau ci-dessous détaille l'emploi des crédits pour les OPA à thématique scolaire ainsi que leur évolution :

OPÉRATIONS	2019					2020				
	BP	Crédits ouverts	CA	Restes à réaliser (reports sur 2021)	Crédits annulés	BP	Crédits ouverts	CA	Restes à réaliser (reports sur 2021)	Crédits annulés
grosses réparations établissements scolaires	7 173 063	6 726 546	6 368 495	196 094	161 956	6 502 450	18 861 683	12 276 046	5 788 988	796 649
interventions réseaux divers établissements scolaires	750 000	817 045	715 141	101 883	21	648 117	4 455 466	2 477 868	1 785 983	191 614
matériels petits équipements et mobiliers des écoles	389 000	394 328	326 827	66 303	1 198	492 697	700 187	530 391	132 780	37 017
équipements sportifs scolaires décentralisés	220 839	160 919	160 439	0	480	141 840	325 439	282 325	29 640	13 474
grosses réparations cantines scolaires	125 000	103 911	98 800	4 972	139	120 028	316 203	176 212	124 075	15 916
grosses réparations conciergeries scolaires	240 000	236 819	228 463	8 354	2	231 646	279 376	158 561	62 395	58 420
grosses réparations jardins scolaires et crèches	120 500	78 235	74 109	12	4 114	169 988	138 917	85 767	38 087	15 064
études écoles	20 000	82 060	24 907	24 800	32 353	21 240	74 980	63 128	4 587	7 266
<b>TOTAL</b>	<b>9 038 402</b>	<b>8 599 863</b>	<b>7 997 182</b>	<b>402 418</b>	<b>200 263</b>	<b>8 328 005</b>	<b>25 152 251</b>	<b>16 050 297</b>	<b>7 966 535</b>	<b>1 135 419</b>

S'agissant des OPI « scolaires » votées et en cours de réalisation, les dépenses présentent un taux d'exécution d'environ 95 % des crédits inscrits et s'élèvent à 51,660 M€, dont 75 % (soit 38,999 M€) concernent onze opérations, le solde (soit 12,661 M€) se répartissant sur les 157 autres.

Elles évoluent de presque 28 M€ notamment en raison de la réalisation du groupe scolaire Ruffi (16,5 M€) et de l'exécution des crédits concernant certains groupes scolaires en maîtrise d'ouvrage déléguée comme l'opération Les Fabriques (financée à hauteur de 6 M€ par les crédits supplémentaires de la Décision Modificative de juillet 2020).

Le tableau ci-dessous cible les principales opérations en fonction des crédits de paiements consommés en 2020 :

OPÉRATIONS	Coût total	Mandaté antérieur	BP 2020	Prévu 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation
ZAC méditerranée - GS Ruffi - remise ouvrage EPAEM	20 886 000	2 000 000	16 500 000	16 543 964	16 537 407	99,96%
Remise ouvrages EPAEM - Zac Littorale - GS Les Fabriques	20 000 000		0	8 000 000	8 000 000	100,00%
Zac Vallon Regny - réalisation des équipements publics (GS)	15 561 000	1 416 867	0	5 534 000	5 534 000	100,00%
Création GS Marceau - quartiers libres - études et travaux	19 200 000	617 912	1 150 000	1 953 919	1 668 583	85,40%
GS La Batarelle - restructuration / extension - études et travaux	2 170 000	723 449	356 545	1 385 778	1 375 147	99,23%
GS Dromel - transformation de bureaux en locaux scolaires - travaux	4 670 000	811 360	1 532 279	1 599 126	1 253 998	78,42%
Diagnostics techniques batiments scolaires VDM - études	6 000 000	1 195 176	1 300 000	1 300 000	1 217 208	93,63%
Acquisition parcelle / lots 195/197/199 Bd National - extension école	1 600 000	0	200 000	1 113 534	1 113 533	100,00%
ZAC Capelette - Projet urbain partenarial Groupe scolaire	19 000 000		1 769 449	907 020	907 020	100,00%
Sécurisation des entrées des écoles - 4e tranche - études et travaux	1 300 000	307 373	300 000	787 417	787 302	99,99%
GS Arenc Bachas - restructuration - travaux - 2e tranche	9 525 000	8 646 830	683 333	609 341	604 606	99,22%
<b>Sous-total principales opérations en volume de CP 2020 consommés</b>	<b>119 912 000</b>	<b>15 718 967</b>	<b>23 791 606</b>	<b>39 734 098</b>	<b>38 998 804</b>	<b>98,15%</b>
<b>Sous-total autres opérations scolaires</b>	<b>208 599 500</b>	<b>100 742 380</b>	<b>15 982 825</b>	<b>14 417 490</b>	<b>12 660 719</b>	<b>87,82%</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>328 511 500</b>	<b>116 461 347</b>	<b>39 774 431</b>	<b>54 151 588</b>	<b>51 659 523</b>	<b>95,40%</b>
<b>TOTAL 2019 pour mémoire</b>	<b>238 441 500</b>	<b>93 481 745</b>	<b>23 441 967</b>	<b>28 729 020</b>	<b>23 858 720</b>	<b>83,05%</b>

➤ **Concernant les autres dépenses programmées pluriannuelles (OPI) :**

- pour les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, notamment pour les études et travaux d'urgence ou d'office sur des immeubles ou biens privés situés sur le territoire communal, des crédits supplémentaires ont été inscrits (à hauteur de 20 M€ en Décision Modificative au mois de juillet 2020). Ces crédits n'ont pu être utilisés sur cet exercice compte tenu de la mise en place des procédures de marchés, dont les notifications sont intervenues à partir de novembre 2020 et jusqu'au premier semestre 2021.

Les dépenses urgentes pour ces travaux ont néanmoins été exécutées en 2020 avec le budget courant (à hauteur de 0,7 M€) sachant qu'une affectation d'autorisation de programme a été votée le 23 novembre 2020 pour 48 M€ qui impacteront les crédits de paiement des millésimes suivants (dont environ 5 M€ dès 2021), actant ainsi l'engagement de la nouvelle Municipalité dans la durée.

En 2020, comme le confirme la délibération du 23 novembre concernant « les orientations de la Ville de Marseille sur la politique du logement et la lutte contre l'habitat indigne », l'accès aux hébergements et aux logements ainsi que la protection des occupants des immeubles menaçant ruine ou insalubres ont été privilégiés (près de 10 M€ de dépenses effectives en section de fonctionnement) ;

- pour les autres OPI, l'exécution en crédits de paiement fait ressortir en grande partie la poursuite des opérations votées sous la précédente mandature dans l'attente de la refonte de la programmation, dont voici quelques exemples en cours de réalisation dans le tableau ci-après :

OPÉRATIONS	MANDATÉ ANTÉRIEUR	COÛT TOTAL	PRÉVU 2020	RÉALISÉ 2020	TAUX DE RÉALISATION
<b>Action culturelle</b>					
bicentenaire MHN – restructuration muséographique	276 793	1 425 000	925 047	878 693	94,99 %
ANRU - aménagement et équipement bibliothèque du Plan d'Aou	1 322 134	2 500 000	811 392	809 427	99,76 %
Monument aux morts de l'Armée d'Orient (MH) – sécurisation - 1 <sup>ère</sup> tranche	234 898	850 000	486 236	479 873	98,69 %
théâtre la Criée - mise en conformité et rénovation du fronton	0	780 000	596 497	596 412	99,99 %
<b>Action sociale et solidarité</b>					
ANRU – création centres sociaux & crèche de la Savine	3 693 826	6 000 000	1 495 556	1 456 441	97,38 %
ANRU - maison pour tous Kleber – extension	1 404 396	2 700 000	710 294	701 299	98,73 %
maison pour tous Bompard – études et travaux d'urgence	45 827	480 000	264 304	256 298	96,97 %
<b>Accueil et Vie Citoyenne</b>					
création de la Maison de la Justice et du Droit	174 183	1 610 000	1 259 071	1 225 511	97,33 %
bureau municipal de proximité la Rose - relogement St Jérôme	34 882	390 000	292 353	292 223	99,96 %
<b>Gestion Urbaine de Proximité</b>					
adaptation ERP - 2 <sup>ème</sup> période travaux de mise en accessibilité-mandat Soleam	550 400	55 250 000	4 059 000	1 669 758	41,14 %
programme accessibilité des ERP- 1 <sup>ère</sup> phase	3 141 425	12 000 000	1 768 543	1 215 639	68,74 %
<b>Environnement et espace urbain</b>					
ANRU - parc de la Jarre – études et travaux	2 045 887	3 500 000	1 180 044	1 178 565	99,87 %
ANRU Plan d'Aou - aménagement Belvédère Canovas	815 112	2 546 160	1 441 453	1 415 353	98,19 %
modernisation et requalification parc éclairage	20 105 025	29 300 000	6 581 235	4 783 020	72,68 %
ravalements façades - aide aux propriétaires privés	1 537 931	25 000 000	2 377 941	1 830 287	76,97 %
parc Bougainville-convention mod VDM/Métropole/EPAEM	4 000 000	10 300 000	2 000 000	2 000 000	100,00 %
<b>Aménagement durable et Urbanisme</b>					
PRU Savine – concession aménagement la Savine bas Soleam	3 128 300	6 050 000	1 314 150	1 314 150	100,00 %
participation à la concession grand centre ville Soleam-OGCV	18 256 525	94 000 000	2 905 998	2 905 998	100,00 %
<b>Stratégie immobilière et patrimoine</b>					
intervention immeubles patrimoine Ville de Marseille hors équipements publics	1 292 000	6 000 000	1 721 396	1 251 607	72,71 %
église les Réformés (MH) mise en sécurité et sauvegarde	1 367 842	18 000 000	3 882 658	3 882 595	100,00 %
sécurisation/confortement/restauration clos couvert immeubles Ville de Marseille	793 954	13 200 000	1 467 738	1 435 547	97,81 %
<b>Attractivité économique</b>					
sub AMU/CPER - pôle arts - campus Saint Charles	5 400 000	6 500 000	1 100 000	1 100 000	100,00 %
participation création institut Méditerranéen Ville/Territoires	1 500 000	6 000 000	1 500 000	1 500 000	100,00 %
<b>Sports, nautisme et plages</b>					
stade Saint-Jérôme - foot us – pelouse synthétique et vestiaire	24 964	1 600 000	1 568 665	1 568 359	99,98 %
complexe Charpentier - reconfiguration totale	6 256 473	9 425 000	2 275 827	2 210 402	97,13 %
base nautique du Roucas Blanc - marina olympique	3 300 000	22 000 000	3 300 000	1 650 000	50,00 %
rénovation piscine Vallier	4 396 022	5 500 000	762 114	761 750	99,95 %
stade Saint-Tronc Didier – réhabilitation	40 483	1 490 000	877 455	877 455	100,00 %
<b>Gestion des ressources et des moyens</b>					
migration système exploitation windows 10	188 889	980 000	665 284	665 284	100,00 %
refonte cœurs réseaux informatiques Ville de Marseille	33 636	1 000 000	492 747	492 747	100,00 %
<b>Direction générale des services</b>					
systèmes info communication BMP - projet Mistral	8 441 591	12 992 805	3 042 908	1 042 908	34,27 %
remise aux normes et extension 4 centres d'incendie et de secours	1 694 108	12 182 000	1 230 457	1 226 505	99,68 %
équipements de secours et incendie ports défendus par BMPM	1 802 918	13 730 000	1 224 222	1 224 062	99,99 %

## Les dépenses hors programmes : 4,489 M€

Il s'agit essentiellement de la dotation versée aux Mairies de Secteur (1,740 M€), de la contribution au fonds « Covid Résistance » (1,600 M€), de remboursements de trop-perçus de subventions (0,470 M€), de la participation de la Ville de Marseille au capital de la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national (0,430 M€), du versement de l'avance au titre de l'appel en garantie d'emprunt de la SCI « Les Huileries de l'Étoile » (0,246 M€) et de la restitution de dépôts de garantie et cautions (0,003 M€).

## 2.3.2 Les recettes réelles (hors mouvements financiers)

	CA 2019	CA 2020	Évolutions
Emprunts	81,818	123,088	50,44 %
Subventions	47,356	32,744	-30,86 %
FCTVA	20,444	23,438	14,64 %
Cessions	18,439	3,397	-81,58 %
Remboursement dette Métropole	2,225	1,484	-33,30 %
Autres recettes	2,692	11,113	312,82 %
<b>TOTAL</b>	<b>172,974</b>	<b>195,264</b>	<b>12,89 %</b>

### ► Les emprunts

Le montant total des emprunts mobilisés en 2020 (123,088 M€) est en très nette hausse (+ 50,44 %) par rapport à l'exercice précédent (+ 41,270 M€), conséquence principalement de la baisse de l'épargne brute de 37 M€ affectée par les effets de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement.

En effet, il reste inférieur au capital remboursé (158,116 M€) permettant un désendettement de 35 M€.

### ► Les subventions

	CA 2019	CA 2020	Évolutions
Département	28,923	25,997	-10,12 %
État	9,080	4,975	-45,21 %
Métropole	2,150	0,700	-67,44 %
GIP MRU	1,710	0,467	-72,67 %
Région	0,044	0,075	70,45 %
Europe	0,000	0,048	-
CNAF	0,420	0,014	-96,67 %
Agence de l'eau	0,147	0,000	-100,00 %
Diverses sociétés civiles immobilières	4,519	0,104	-97,70 %
Airbus Hélicoptères	0,362	0,365	0,83 %
<b>TOTAL</b>	<b>47,356</b>	<b>32,744</b>	<b>-30,85 %</b>

Ce poste, qui s'élève à 32,744 M€ en 2020 contre 47,356 M€ l'année précédente, recule de près de 31 % avec des contributions en baisse sur 2020 pour pratiquement l'ensemble des collectivités et organismes financeurs, notamment :

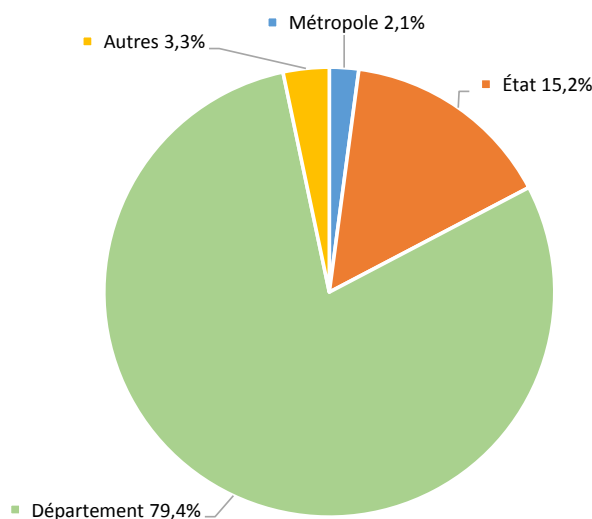
- l'État, du fait de la finalisation de chantiers de groupes scolaires (Arenc Bachas...), d'équipements culturels et patrimoniaux (Jardin des Vestiges, bibliothèque de Bonneveine, Fort d'Entrecasteaux...), d'opérations d'aménagement (ilot Auphan-Charpentier...),
- des SCI, avec l'encaissement de 4,5 M€ en 2019 pour la ZAC des Caillols Sud.

Toutefois, de nouvelles subventions ont été obtenues en 2020, à titrer sur les millésimes suivants en fonction des avancées de travaux, à hauteur de 26,6 M€ :

- 12,9 M€ du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (dont 10,2 M€, soit 79 % pour les aménagements urbains),
- 11,4 M€ de l'État (essentiellement par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la Dotation à la Politique de la Ville -Plan de relance-, dont 10,9 M€ affectés aux écoles, soit plus de 95 % des subventions),
- 1,2 M€ de l'Europe (pour le projet de création du centre social et de la crèche La Savine),
- 1,08 M€ de la Région (dont 1 M€ pour l'école du BMP).

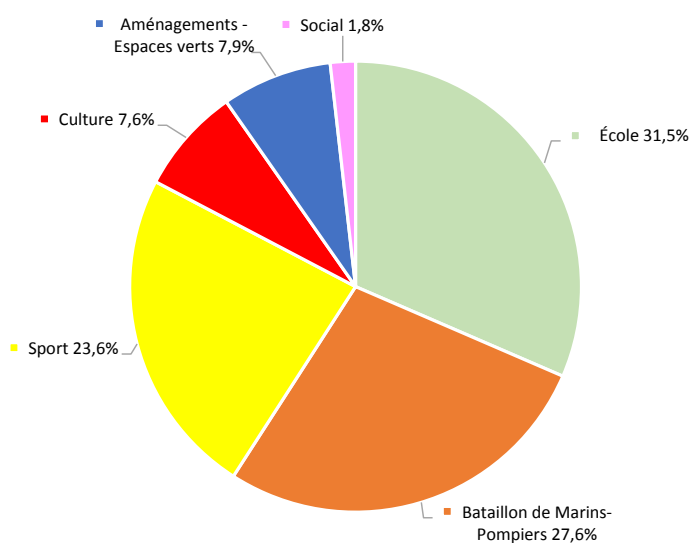
La convention de partenariat signée avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en 2016 continue d'impacter de façon significative les recettes d'investissement de la Ville puisque, en 2020, les subventions du CD13 représentent encore 79 % des subventions encaissées, devant l'État (15 %), la Métropole (2 %) et d'autres financeurs dont le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (1,4 %), Airbus Hélicoptères (1,1 %), diverses SCI (0,3 %), la Région (0,2 %) et l'Europe (0,1 %).

Nature des financements reçus en 2020



Les domaines subventionnés, tous partenaires confondus, sont essentiellement les écoles (31 %), l'activité du Bataillon de Marins-Pompiers (28 %), le sport (24 %), la culture (8 %), les aménagements et espaces verts (8 %), le social et la santé (2 %).

## Affectation des subventions reçues



### ► Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) représente 23,438 M€, en hausse de près de 3 M€ par rapport à 2019. Il permet de compenser la TVA que la Ville a payée sur certaines dépenses d'équipements et qu'elle ne peut récupérer par voie fiscale. Son taux est de 16,404 % du montant TTC de ces dépenses. La part la plus importante du FCTVA est imputable aux constructions, aux travaux sur les bâtiments scolaires et publics ainsi qu'au matériel acquis pour les activités du Bataillon de Marins-Pompiers.

### ► Les cessions d'actifs

En 2020, le montant des cessions (3,397 M€) est en forte baisse par rapport à l'année précédente (18,439 M€).

Les cessions réalisées en 2019 étaient destinées principalement à des projets de logements situés :

- boulevard de Louvain 8<sup>ème</sup>, pour un montant cédé de 12,055 M€,
- 68 rue Callelongue 8<sup>ème</sup> (quartier Ste Anne), pour 2,8 M€,
- chemin du Vallon de l'Ermitte 9<sup>ème</sup>, à hauteur de 1,6 M€.

En 2020, elles visaient notamment :

- la réalisation d'un programme immobilier à usage de bureaux et de commerces, sis 4 place Cazemajou 15<sup>ème</sup>, pour un montant cédé de 2,393 M€,
- le développement d'un lieu dédié à la pratique sportive, sis 15 rue Lucien Gaillard 1<sup>er</sup>, pour une valeur de cession de 0,750 M€.

### ► Le remboursement de dette en capital par la Métropole

Lors d'un transfert de charges vers la Métropole, lorsque les contrats d'emprunts ne peuvent pas être individualisés et donc transférés, la Métropole rembourse à la Ville une quote-part d'emprunt via un mécanisme dit de « dette récupérable ». La partie annuité en capital est constatée sur la section d'investissement, les intérêts étant imputés en section de fonctionnement.

Depuis 2002, les transferts de charges à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole puis à la Métropole Aix-Marseille-Provence ont généré des dettes récupérables.

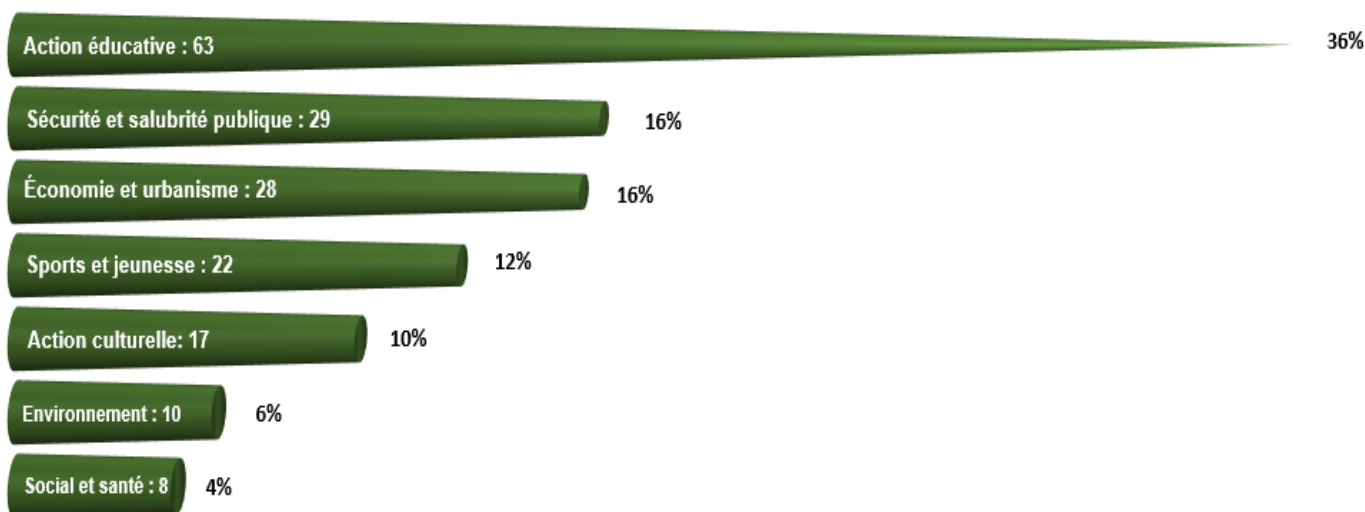
Ainsi, en 2020, celles-ci s'élèvent à 1,484 M€ en capital. Elles concernent la quote-part de dette de l'ex CU-MPM à hauteur de 0,339 M€ et la dette récupérable au titre de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie pour 0,572 M€ avec un rattrapage de 2019 d'un montant de 0,572 M€.

## ► Les autres recettes

Ce poste comprend principalement :

- des remboursements de travaux effectués pour le compte de tiers, soit 10,124 M€ en 2020, en forte augmentation (+ 9,425 M€) du fait de l'exécution de la convention transitoire avec la Métropole pour la compétence non encore effectivement transférée « création, aménagement et entretien de voirie » et en particulier l'éclairage public de voirie,
- des reversements liés à des « trop versés », en baisse de 1,347 M€, soit 0,090 M€ en 2020,
- des encaissements de dépôts de garantie et cautions en diminution de 0,006 M€ (0,013 M€ en 2020),
- un premier remboursement concernant les avances versées à SOLIDEO pour la Marina olympique, soit 0,640 M€,
- le remboursement de l'avance versée au titre de l'appel en garantie d'emprunt de la SCI « Les Huileries de l'Étoile » (0,246 M€), montant identique à celui de 2019.

### 2.3.3 Les dépenses d'investissement ventilées par politique publique (en M€)<sup>4</sup>



<sup>4</sup> hors administration générale, annuité de la dette et mouvements financiers



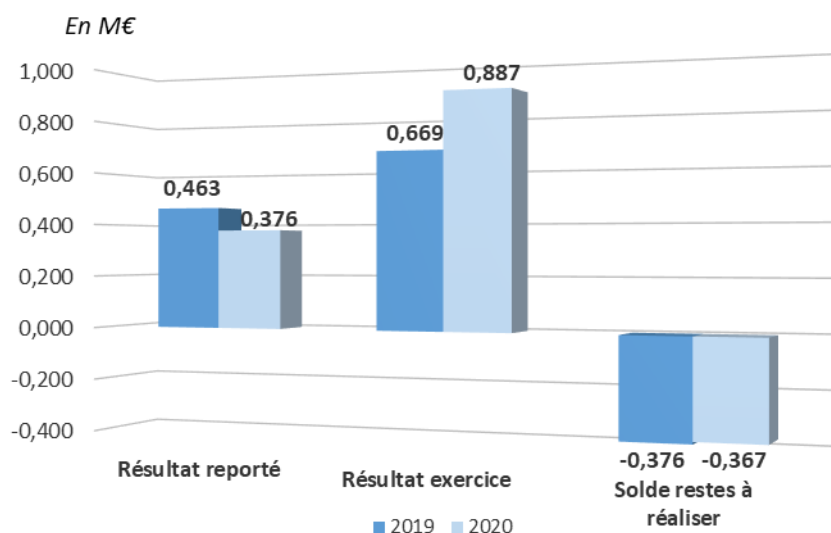
## II - LES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES <sup>5</sup>

### 1. Le budget annexe Opéra-Odéon

		Dépenses	Recettes	Résultat 2020
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	22,586	23,474	0,887
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,376	0,376
	Total (réalisations + reports)	22,586	23,849	1,263
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,367	0,000	-0,367
	Résultat cumulé	22,954	23,849	0,896
Investissement	Réalisations de l'exercice	1,943	1,792	-0,151
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,738	0,000	-0,738
	Total (réalisations + reports)	2,681	1,792	-0,889
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,045	0,045	0,000
	Résultat cumulé	2,726	1,837	-0,889
<b>TOTAL cumulé en M€</b>		<b>25,680</b>	<b>25,686</b>	<b>0,006</b>

#### ► Section de fonctionnement

La section de fonctionnement affiche un excédent après reports de 0,896 M€, en hausse de 18,5 %, soit + 0,140 M€ par rapport à 2019, réparti comme suit :



L'amélioration apparente du résultat de l'exercice grâce au calibrage de la subvention d'équilibre (cf. infra) masque une baisse d'activité de l'Opéra et de l'Odéon avec un repli des recettes afférentes deux fois plus important que celui des dépenses.

<sup>5</sup> les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€

En effet, comme toutes les salles de spectacles, le fonctionnement de l'Opéra et de l'Odéon a été très affecté par la crise sanitaire, avec la fermeture des salles pendant les deux confinements et une réouverture avec une jauge à 50 %, cela entraînant une baisse significative de la fréquentation et donc des recettes de billetterie et d'importantes demandes de remboursements.

## ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (22,368 M€) diminuent de 3,9 % (- 0,907 M€) par rapport à 2019, en raison de la baisse des charges de personnel de 6,6 % (- 1,311 M€), lesquelles représentent 82,9 % de ce budget, soit 18,541 M€.

Celles-ci concernent :

- les dépenses afférentes au personnel permanent, en légère hausse de 0,2 % passant de 13,235 M€ en 2019 à 13,262 M€ en 2020,
- les dépenses relatives au personnel non permanent dont le montant s'élève à 4,508 M€, en baisse de 22,7 % (- 1,328 M€) en raison d'un moindre recours aux intermittents du spectacle pendant la crise sanitaire, mais dont les contrats en vigueur ont été honorés par mesure de solidarité même en période d'inactivité contrainte par la fermeture,
- les autres dépenses, titres-restaurant et de transport, en baisse (- 0,010 M€) à 0,771 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement d'un montant de 3,827 M€, soit 17,1 % du budget, sont globalement en hausse de 11,8 % (+ 0,404 M€) avec toutefois des évolutions différenciées selon les postes :

- + 1 345,4 % (+ 0,877 M€) sur les charges exceptionnelles (0,942 M€), liées aux remboursements des billets suite aux annulations de spectacles,
- - 11,2 % (- 0,309 M€) sur les charges à caractère général (2,444 M€) comme le gardiennage, la maintenance ou les remboursements de frais effectués par le budget principal (cf. infra),
- - 51,4 % (- 0,133 M€) sur les autres charges de gestion courante (0,125 M€), principalement des droits d'auteurs,
- - 8,9 % (- 0,031 M€) sur les charges financières (0,316 M€).

Le taux d'exécution global de l'ensemble des dépenses est de 91,3 %.

## ⇒ Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (23,474 M€) diminuent de 3 % (- 0,719 M€) par rapport à 2019.

Hors subvention d'équilibre, elles s'élèvent à 2,889 M€ et baissent de 37,8 % (- 1,755 M€).

En effet, les produits issus de la billetterie (0,785 M€), qui représentent 27,2 % de ces recettes, chutent de 70,7 % (- 1,896 M€). Les autres postes de recettes évoluent de :

- + 13,7 % (+ 0,223 M€) au titre des participations versées par l'État et le CD13 (1,854 M€),
- + 3,38 % (+ 0,007 M€) pour les atténuations de charges (0,202 M€),
- - 65,4 % (- 0,031 M€) pour les autres produits de gestion courante (0,016 M€),
- - 64,7 % (- 0,058 M€) au titre des produits exceptionnels (0,032 M€).

## ⇒ Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon et recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels (ESE) :

- le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe ESE pour la location des salles du Palais du Pharo. En 2020, l'Opéra a réalisé deux concerts (contre trois en 2019) pour un montant total de 0,015 M€.

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- le budget annexe effectue une dépense de 0,296 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais 2019 afférents à l'activité de l'Opéra-Odéon concernant notamment l'eau, le gaz, l'électricité, le carburant, l'assurance des véhicules, la logistique et l'édition. Ce poste est en légère augmentation de 1,7 % (+ 0,005 M€) du fait principalement d'une hausse de la consommation du gaz et de l'électricité,
- une dépense de 0,064 M€ est remboursée au budget principal au titre de l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,003 M€ TTC pour la mise à disposition des salles de l'Opéra aux services municipaux. En 2020, le Service Famille et Seniors a organisé un spectacle : « Marseille mes amours » ;
- la subvention du budget principal perçue par le budget annexe s'élève à 20,584 M€, en hausse de 5,3 % (+ 1,037 M€), conséquence, d'une part, d'une baisse significative des recettes de fonctionnement (- 1,755 M€) partiellement atténuée par la baisse des dépenses (- 0,907 M€) et, d'autre part, pour le solde, de l'évolution des autres paramètres constitutifs du quasi-équilibre de ce compte administratif (résultat de fonctionnement reporté, restes à réaliser, déficit d'investissement...). La prévision du budget primitif est néanmoins respectée sans supplément octroyé du fait des efforts de gestion.

## ▶ Section d'investissement

### ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles (1,943 M€) sont en baisse de 0,233 M€ sous l'effet :

- de la poursuite des travaux de mise en conformité électrique et de mise aux normes incendie de l'Opéra, auxquels s'ajoutent les opérations récurrentes d'acquisitions de matériel (décors de scène notamment), soit une baisse de 0,317 M€ des dépenses d'équipement,
- du remboursement du capital des emprunts en hausse de 0,084 M€ par rapport à 2019.

### ⇒ Recettes

Les recettes réelles (1,574 M€) diminuent de 1,058 M€ du fait :

- du non-recours à l'emprunt (- 1,100 M€), les dépenses d'équipements étant principalement financées par les subventions versées,
- d'une affectation de l'excédent 2019 de la section de fonctionnement (0,756 M€) en légère hausse de 0,016 M€,
- d'une augmentation des subventions reçues du CD13 (0,818 M€) de 0,026 M€.

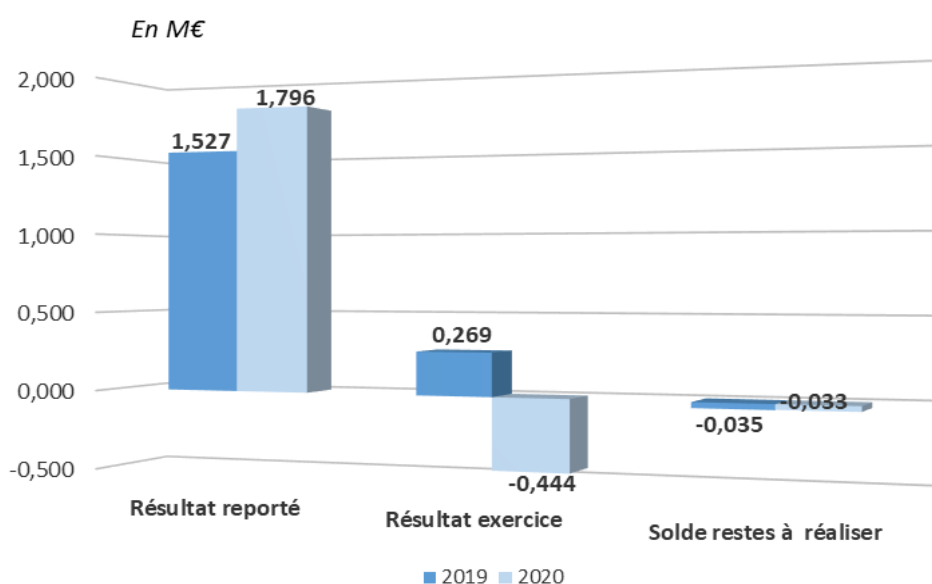
Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en fonctionnement), d'un montant de 0,218 M€, sont principalement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations, soit un autofinancement de la section d'investissement en baisse de 0,031 M€.

## 2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

		Dépenses	Recettes	Résultat 2020
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	2,671	2,227	-0,444
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	1,796	1,796
	Total (réalisations + reports)	2,671	4,023	1,352
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,033	0,000	-0,033
	Résultat cumulé	2,704	4,023	1,319
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,557	1,264	0,707
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	4,536	4,536
	Total (réalisations + reports)	0,557	5,799	5,242
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,165	0,000	-0,165
	Résultat cumulé	0,723	5,799	5,077
<b>TOTAL cumulé en M€</b>		<b>3,427</b>	<b>9,823</b>	<b>6,396</b>

### ► Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente en 2020 un excédent après reports de 1,319 M€, soit - 25,1 % par rapport à 2019 en raison d'une diminution du résultat de l'exercice (- 0,713 M€) principalement liée aux conséquences de la crise sanitaire.



## ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,417 M€ et diminuent globalement de 7,6 % (- 0,117 M€) avec des variations différenciées sur les principaux postes de dépenses :

- + 159,9 % (+ 0,125 M€) pour l'entretien des bâtiments du Pôle, le vieillissement général du bâtiment nécessitant des interventions de plus en plus fréquentes,
- + 46,3 % (+ 0,024 M€) pour le nettoyage des locaux,
- - 40,9 % (- 0,168 M€) pour l'eau, l'électricité et le chauffage urbain, la diminution étant justifiée par la crise sanitaire et la quasi-généralisation du télétravail,
- - 9,2 % (- 0,044 M€) en matière de gardiennage,
- - 31,3 % (- 0,037 M€) pour la maintenance,
- - 10,9 % (- 0,014 M€) concernant la rémunération du gestionnaire du Pôle Média, en lien avec le changement de prestataire (nouveau contrat avec Advenis Property Management depuis 2019, en remplacement de la SOGIMA).

Le taux d'exécution de ces dépenses est de 78,1 %.

## ⇒ Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 1,750 M€, diminuent de 27,8 % (- 0,672 M€) du fait de la baisse des recettes de location du Pôle Média (loyers et charges) qui passent de 2,394 M€ en 2019 à 1,750 M€ en 2020 (- 0,643 M€). Celle-ci est liée à l'exonération de trois mois de loyers pour les entreprises et associations locataires de bureaux ou d'emplacements de parking impactées par la crise sanitaire.

## ▶ Section d'investissement

Depuis 2015, l'excédent d'investissement après reports augmente de manière continue. En 2020, il atteint 5,077 M€, soit une hausse de 13,8 % par rapport à 2019.

## ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 0,080 M€, en hausse de 0,030 M€. Elles concernent un remboursement de caution et divers travaux de réparation et d'entretien (mise en sécurité du mur d'enceinte) du Pôle Média.

Les dépenses d'ordre (recettes équivalentes en section de fonctionnement) retracent les transferts des subventions au compte de résultat (0,477 M€).

## ⇒ Recettes

Les recettes réelles (0,010 M€) diminuent de 0,010 M€ et sont constituées exclusivement pour 2020 de dépôts et cautionnements reçus.

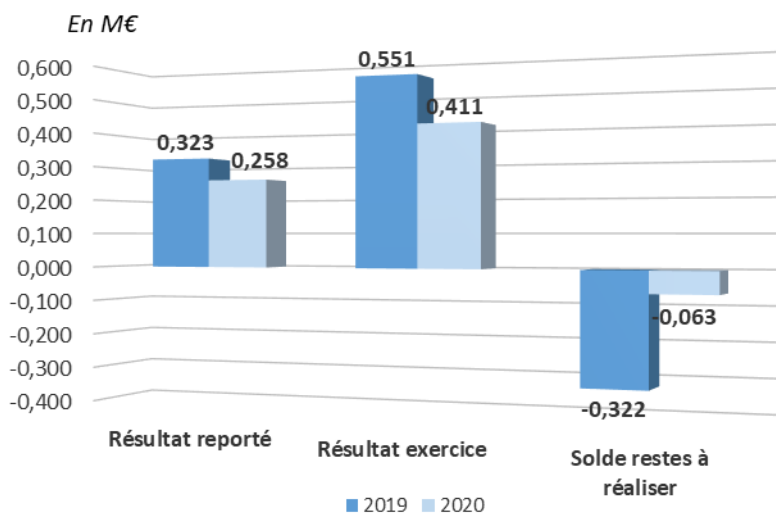
Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en fonctionnement) s'élèvent à 1,254 M€ et correspondent, d'une part, aux amortissements du matériel et de l'immeuble (1,094 M€) et, d'autre part, à la constitution d'une provision pour dépréciations des comptes de débiteurs à hauteur de 0,160 M€.

### 3. Le budget annexe des Espaces Événementiels<sup>6</sup>

		Dépenses	Recettes	Résultat 2020
Exploitation	Réalisations de l'exercice	2,114	2,525	0,411
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,258	0,258
	Total (réalisations + reports)	2,114	2,782	0,668
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,063	0,000	-0,063
	Résultat cumulé	2,177	2,782	0,606
Investissement	Réalisations de l'exercice	1,151	1,139	-0,012
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,594	0,000	-0,594
	Total (réalisations + reports)	1,745	1,139	-0,606
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,051	0,051	0,000
	Résultat cumulé	1,796	1,190	-0,606
<b>TOTAL cumulé en M€</b>		<b>3,973</b>	<b>3,972</b>	<b>0,001</b>

#### ► Section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 0,606 M€ en 2020 contre 0,552 M€ en 2019, soit une hausse de 9,7 % notamment liée à la baisse des restes à réaliser (- 0,259 M€).



Dans ce contexte de crise, le résultat de l'exercice recule de 0,140 M€, conséquence d'une contraction des recettes plus importante que celles des dépenses malgré un recalibrage de la subvention du budget principal.

<sup>6</sup> Centre de Congrès du Pharo

## ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (2,041 M€) reculent globalement de 15,4 % (- 0,373 M€) par rapport à 2019.

Elles comprennent :

- les charges à caractère général (1,151 M€) en baisse de 25,1 % (- 0,386 M€), comprenant les dépenses de gardiennage (- 41,1 %, soit - 0,178 M€), de nettoyage des locaux (- 55,2 %, soit - 0,198 M€) et d'entretien des bâtiments (+ 88,6 %, soit + 0,131 M€),
- les frais de personnel (0,597 M€) en baisse de 7,1 % (- 0,046 M€) du fait de la diminution des cotisations URSSAF (- 0,011 M€) et des salaires et appointements (- 0,019 M€),
- les charges financières (0,196 M€) en baisse de 6,6 % (- 0,014 M€),
- des charges exceptionnelles suite à des régularisations de titres sur exercices antérieurs d'un montant de 0,097 M€.

Le taux d'exécution des dépenses réelles est de 81,6 %.

## ⇒ Recettes

Les recettes réelles d'exploitation (2,525 M€) diminuent de 16,9 % (- 0,515 M€) par rapport à 2019.

Hors subvention d'équilibre, elles s'élèvent à 1,059 M€, en baisse de 60,9 % (soit - 1,648 M€), conséquence directe de la crise sanitaire et de la diminution des produits de la location des salles du Pharo.

## ⇒ Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- le budget annexe effectue une dépense de 0,141 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais 2019 afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant les fluides (électricité, gaz et eau).

Recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels et dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon :

- le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe Espaces Événementiels à hauteur de 0,015 M€ pour les deux concerts de l'Opéra organisés au Palais du Pharo en 2020.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,078 M€ (soit 0,094 M€ TTC) pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo,
- la subvention versée par le budget principal au budget annexe s'élève à 1,466 M€ contre 0,333 M€ en 2019, du fait de la chute des recettes des produits de la location des salles (- 1,559 M€) partiellement atténuée par la baisse des dépenses réelles (- 0,373 M€).

## ▶ Section d'investissement

### ⇒ Dépenses

Le montant des dépenses réelles s'élève à 1,151 M€, en hausse de 0,065 M€.

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt (0,678 M€) en hausse de 0,051 M€, de travaux d'entretien et de réparation, et de modernisation de l'auditorium (0,473 M€) en hausse de 0,014 M€ pour les dépenses d'équipement.

## ⇒ Recettes

Le montant des recettes réelles (1,067 M€) augmente de 0,055 M€ et correspond, d'une part, à l'emprunt mobilisé (0,398 M€) en baisse de 0,062 M€ et, d'autre part, à l'affectation du résultat 2019 de la section d'exploitation (0,616 M€) en hausse de 0,065 M€ et d'une subvention versée par le CD13 d'un montant de 0,053 M€.

Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en section d'exploitation), soit 0,072 M€, sont constituées des dotations aux amortissements, soit un autofinancement de la section d'investissement en légère baisse par rapport à 2019.

## 4. Le budget annexe du stade Vélodrome

		Dépenses	Recettes	Résultat 2020
Exploitation	Réalisations de l'exercice	23,094	32,281	9,186
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,005	0,005
	Total (réalisations + reports)	23,094	32,286	9,191
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000	0,000	0,000
	Résultat cumulé	23,094	32,286	9,191
Investissement	Réalisations de l'exercice	9,191	8,667	-0,524
	Résultat reporté de l'exercice N-1	8,667	0,000	-8,667
	Total (réalisations + reports)	17,859	8,667	-9,191
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000	0,000	0,000
	Résultat cumulé	17,859	8,667	-9,191
<b>TOTAL cumulé en M€</b>		<b>40,953</b>	<b>40,953</b>	<b>0,000</b>

### ► Section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'établit à 9,191 M€, en hausse de 6,1 % (+ 0,524 M€) principalement liée à une reprise de provisions pour litiges en 2020 d'un montant de 0,480 M€ (opération d'ordre).

## ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (23,094 M€) augmentent de 0,3 % (+ 0,072 M€).

En effet :

- la redevance de fonctionnement (16,711 M€) augmente de 1 % (+ 0,161 M€),
- les redevances de financement (4,960 M€) baissent de 0,2 % (- 0,010 M€),
- les frais financiers (1,423 M€) sont en diminution de 2,8 % (- 0,041 M€),
- la rémunération d'intermédiaires et d'honoraires (0,001 M€) chute de 90,7 % (- 0,013 M€),
- aucun remboursement de frais n'a été constaté en 2020 (0,012 M€ en 2019),
- aucune charge de nature exceptionnelle ne figure sur le millésime 2020 (0,013 M€ en 2019).

Le taux d'exécution des dépenses réelles est de 99,7 %.



## ⇒ Recettes

Les recettes réelles d'exploitation (28,750 M€) augmentent de 0,4 % (+ 0,109 M€) et, hors subvention du budget principal, de 1,2 % (+ 0,223 M€), en raison de :

- la hausse du montant du loyer de l'OM indexé qui s'élève à 5,117 M€ en 2020 contre 5,084 M€ en 2019 (+ 0,6 %, soit + 0,033 M€) ; il correspond au solde de la saison 2019-2020 (3,426 M€) et à l'acompte de la saison 2020-2021 (1,691 M€). Ce loyer a été acquitté conformément aux clauses contractuelles, le club résident conservant l'usage de l'équipement,
- l'actualisation des recettes garanties de 13,464 M€ en 2020 contre 13,252 M€ en 2019, en hausse de 1,6 % (+ 0,212 M€),
- la baisse de 11,6 % (- 0,021 M€) des remboursements des fluides et dégradations par l'OM.

## ⇒ Flux entre budgets

La subvention versée par le budget principal au budget annexe s'établit à hauteur de 10,011 M€, soit une baisse de 1,1 % (- 0,115 M€) par rapport à l'exercice précédent.

## ▶ Section d'investissement

### ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 5,661 M€ (contre 5,617 M€ en 2019) en hausse de 0,044 M€, composées du remboursement de la dette en capital de 1,242 M€ et de la redevance d'investissement liée au PPP restant stable à 4,419 M€.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égal montant en section d'exploitation) d'un montant de 3,531 M€ représentent, d'une part, le transfert des subventions au compte de résultat (soit 3,051 M€) et, d'autre part, la reprise d'une provision pour litiges d'un montant de 0,480 M€ devenue sans objet (contentieux entre la Ville de Marseille et l'architecte Gian Pietro Buffi).

### ⇒ Recettes

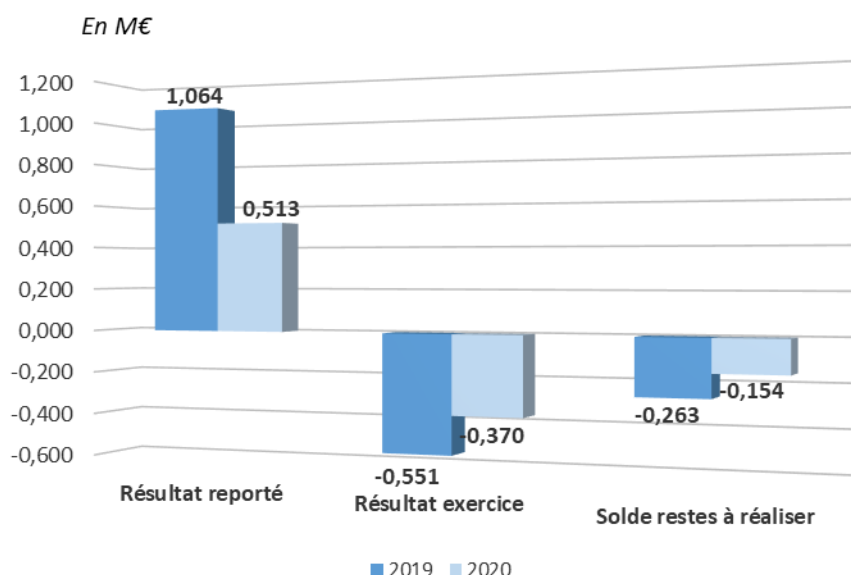
Les recettes réelles se limitent au montant de l'affectation du résultat 2019 de la section d'exploitation (8,667 M€) qui augmente de 0,523 M€ (soit + 6,4 %) par rapport à celui de l'exercice précédent.

## 5. Le budget annexe des Pompes Funèbres

		Dépenses	Recettes	Résultat 2020
Exploitation	Réalisations de l'exercice	6,546	6,176	-0,370
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,513	0,513
	Total (réalisations + reports)	6,546	6,689	0,143
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,154	0,000	-0,154
	Résultat cumulé	6,700	6,689	-0,011
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,592	0,359	-0,233
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,361	0,361
	Total (réalisations + reports)	0,592	0,720	0,128
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,011	0,000	-0,011
	Résultat cumulé	0,603	0,720	0,117
<b>TOTAL cumulé en M€</b>		<b>7,303</b>	<b>7,409</b>	<b>0,106</b>

### ► Section d'exploitation

La section d'exploitation affiche un résultat après reports de - 0,011 M€, soit - 0,261 M€ par rapport à 2019, conséquence d'une situation financière tendue depuis 2015 accentuée par la crise sanitaire et l'attaque informatique qui a affecté l'ensemble des services de la Ville de Marseille.



## ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles s'établissent à 6,186 M€ et diminuent de 4,2 % (- 0,270 M€).

Elles comprennent :

- des charges à caractère général (1,865 M€) en baisse de 6,3 % (- 0,125 M€) en raison notamment de la fin du remboursement en 2019 des caveaux du cimetière des Vaudrans qui s'élevait à 0,295 M€,
- des frais de personnel (4,235 M€) auxquels s'ajoute une régularisation de flux avec le budget principal (0,094 M€), soit un total de 4,329 M€ en légère baisse (- 0,011 M€) par rapport à 2019,
- la provision pour dépréciations de comptes de tiers (0,079 M€) identique à celle inscrite en 2019,
- des charges financières (0,005 M€) en diminution de 5,5 %,
- des charges exceptionnelles (0,002 M€) en baisse (- 0,011 M€).

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'exploitation s'élève à 94,5 %.

## ⇒ Recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 5,666 M€, en baisse de 8,1 % (- 0,502 M€).

Elles concernent principalement :

- les recettes commerciales de ventes de marchandises funéraires (5,486 M€) en diminution de 9,6 % (- 0,583 M€) du fait du premier confinement mars/avril 2020 (service minimum), des impacts sanitaires sur le personnel municipal (augmentation de l'absentéisme) et de l'attaque informatique (lien avec les usagers interrompu momentanément),
- la cession aux enchères d'un corbillard limousine (0,072 M€).

Pour rappel, à titre prudentiel et dérogatoire, une subvention exceptionnelle de 0,520 M€ avait été approuvée lors du Conseil municipal du 21/12/2020. Or, le niveau de réalisation des recettes en toute fin d'exercice s'est avéré meilleur que prévu et il n'a pas été nécessaire de solliciter un financement du budget principal.

## ⇒ Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- le remboursement du budget annexe vers le budget principal (soit 0,188 M€) concerne les dépenses de l'exercice 2019 d'eau, d'électricité, de gaz, d'assurance des véhicules automobiles et de carburant, soit un montant stable de 0,094 M€,
- des dépenses de personnel d'un montant de 0,094 M€ suite à une régularisation de flux avec le budget principal.

Le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,185 M€ HT (soit 0,220 M€ TTC) pour les convois sociaux, les gratuités et les contrats obsèques.

## ▶ Section d'investissement

La section d'investissement est excédentaire de 0,117 M€ en 2020 contre 0,328 M€ en 2019, en baisse de 64,4 % (- 0,211 M€).

## ⇒ Dépenses

Les dépenses réelles, d'un montant de 0,082 M€, sont en hausse de 0,003 M€. Elles concernent, d'une part, le remplacement de la pompe à chaleur du funérarium et l'achat d'un véhicule master fourgon (0,068 M€) et, d'autre part, le remboursement de la dette en capital restant stable autour de 0,014 M€.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égal montant en section d'exploitation), soit 0,510 M€, constatent :

- le stock final de caveaux et de cercueils, dans le cadre des écritures comptables de gestion de stocks (0,182 M€), la cession aux enchères d'un corbillard limousine (0,072 M€),
- le transfert à titre exceptionnel de l'excédent d'investissement 2019 après reports vers la section d'exploitation (0,328 M€), rendu possible en raison de la crise sanitaire par la circulaire du 24/08/2020 et approuvé en Conseil municipal du 21/12/2020.

## ⇒ Recettes

Ce budget annexe ne comporte pas de recettes réelles en 2020 mais des recettes d'ordre de section à section (dépenses d'égal montant en section d'exploitation), soit 0,359 M€, relatives aux dotations aux amortissements (0,120 M€), à la constatation du stock initial de caveaux et de cercueils (0,181 M€) ainsi qu'à la sortie de l'inventaire du corbillard cédé pour sa valeur nette comptable (0,059 M€).

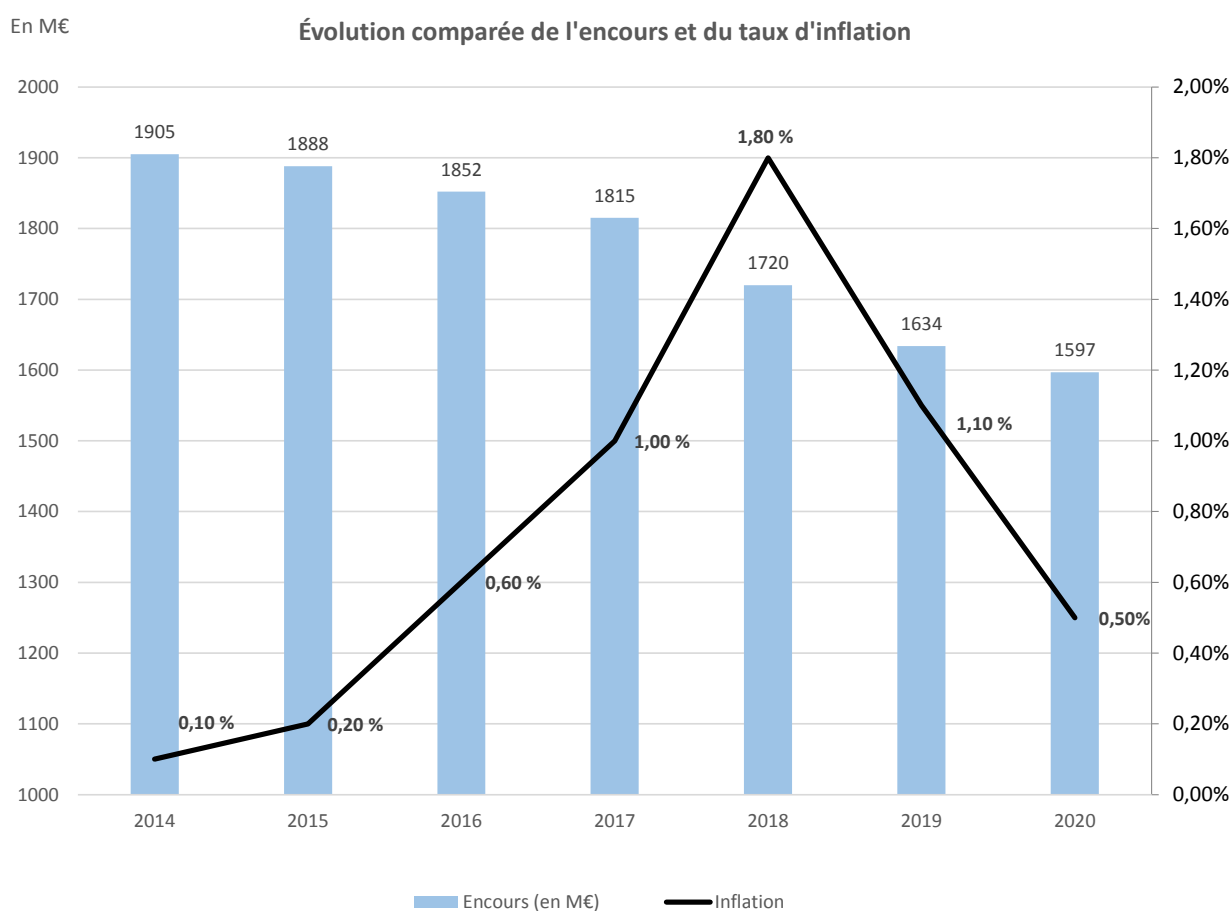
# III – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

## 1. Les données clés de la dette

Les données consolidées ci-après concernent le budget principal et les budgets annexes.

### ► L'encours

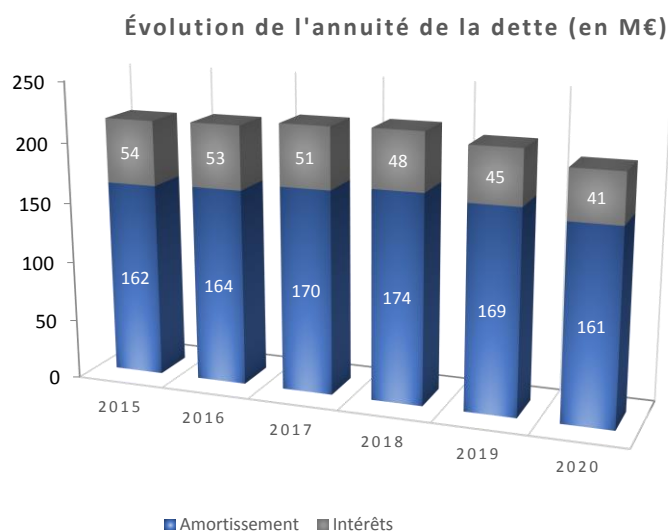
#### ⇒ L'évolution de l'encours



Entre 2014 et 2020, le stock de dette diminue de 16,17 %, pendant que l'inflation cumulée atteint + 5,30 %.

La Ville poursuit son effort de désendettement malgré un contexte budgétaire très contraint : 308 M€ de désendettement cumulé depuis 2014, dont 37 M€ sur la seule année 2020.

## ► L'annuité

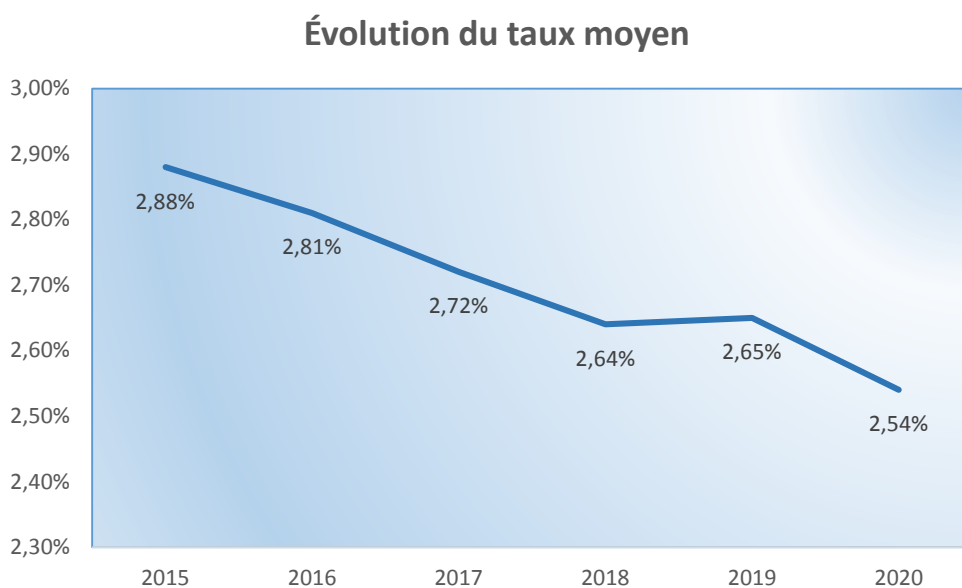


En 2020, l'annuité de la dette brute de la Ville s'élève à 202,335 M€ (161,146 M€ d'amortissement et 41,189 M€ d'intérêts), en baisse de 5,51 % par rapport à 2019 (214,140 M€).

L'annuité nette s'élève à 200,910 M€, également en légère diminution (- 5 % environ) par rapport à l'exercice 2019 où elle atteignait 211,644 M€.

Pour mémoire, l'annuité nette se détermine à partir de l'annuité brute après déduction des recettes affectées (remboursement de la quote-part de la Métropole Aix-Marseille-Provence correspondant à son annuité de dette dans le cadre des transferts de compétences).

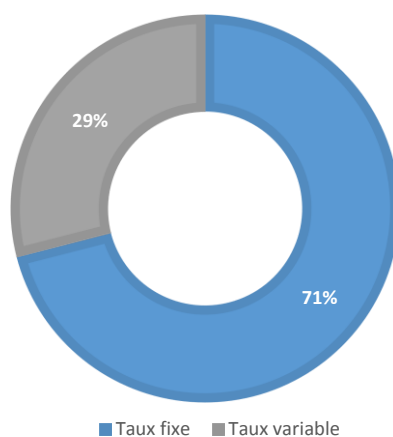
## ► Le taux moyen



Le taux moyen de la dette baisse, passant à 2,54 % (contre 2,65 % en 2019), grâce à un contexte de taux d'intérêt très faibles à court et long termes.

## ► La répartition de l'encours par taux

Répartition taux fixe - taux variable

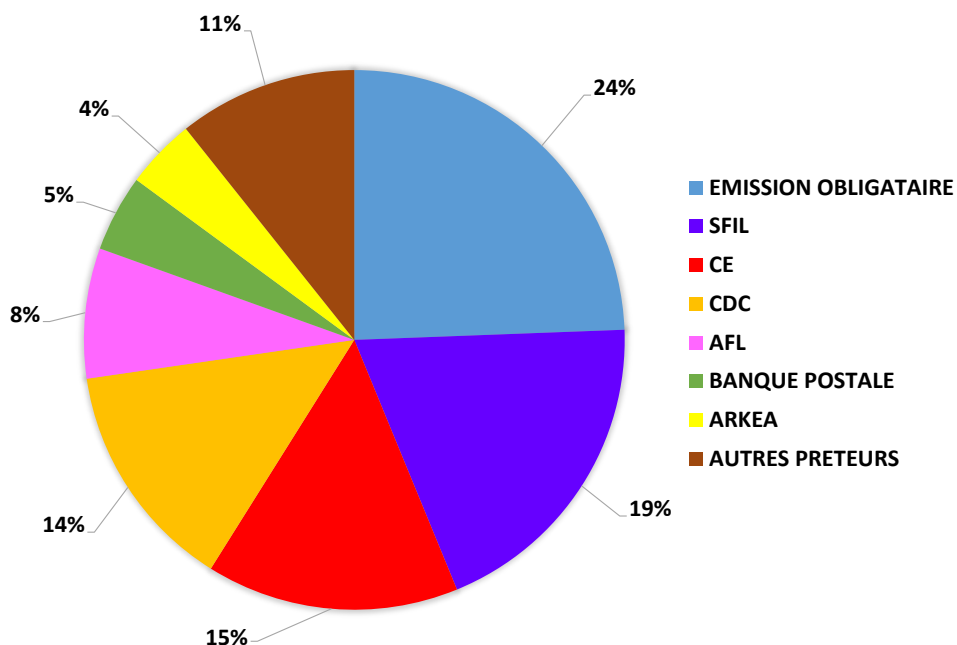


Le taux fixe est toujours prédominant dans l'encours.

Le contexte de taux long terme très faibles se maintenant, la Ville privilégie donc toujours le taux fixe afin d'en bénéficier sur les exercices futurs.

## ► La répartition de l'encours par établissements prêteurs

Répartition par établissements prêteurs



La répartition par prêteurs reste équilibrée entre les différents acteurs du financement de collectivités en France. Les principaux partenaires de la Ville sont la SFIL CAFFIL, le marché obligataire (via les chefs de file de son programme EMTN), la Caisse d'Épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations.

## ► La durée de vie moyenne de la dette

La durée de vie moyenne mesure le temps pendant lequel le capital est réellement mis à la disposition de l'emprunteur et prend en compte le rythme d'amortissement du capital.

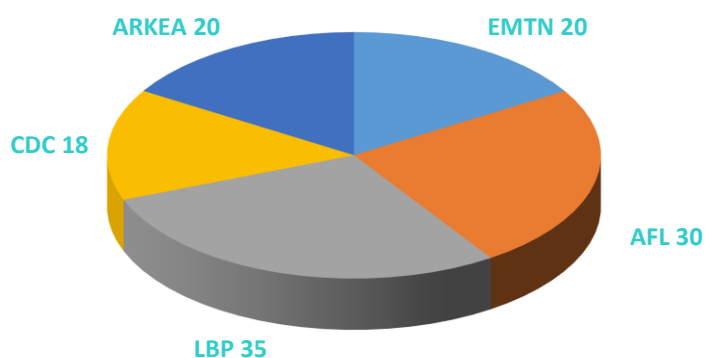
Elle s'établit à 6 ans et 4 mois.

## 2. La gestion de la dette

Le programme EMTN de la Ville de Marseille, d'un plafond de 700 M€, a été réalisé en partenariat avec HSBC, établissement bancaire arrangeur, et le cabinet FIDAL en tant que conseil de l'émetteur. Dans le cadre du programme, six agents placeurs permanents ont été retenus (Crédit Agricole CIB, HSBC, Natixis, Nomura, Crédit Mutuel Arkéa et Société Générale), sachant que la Collectivité peut faire appel à d'autres agents placeurs si une opportunité de financement se présente.

Le Document d'Information a été signé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 30 novembre 2020.

### Mobilisations 2020 (en M€)



En 2020, la Ville de Marseille a réalisé deux émissions EMTN de 10 M€ chacune : la première à 20 ans au taux fixe de 0,498 % et la deuxième à 21 ans au taux fixe de 0,509 %.

Elle a mobilisé un prêt de 30 M€ à 20 ans auprès de l'Agence France Locale à taux fixe (0,63%), mais également deux prêts d'Arkéa de 10 M€ souscrits en 2018 (EURIBOR 12 mois + 0,37 % à 15 ans) et 2019 (taux fixe de 0,77 % à 15 ans).

Elle a également eu recours, une nouvelle fois, au financement de la Banque Postale, en mobilisant un prêt de 2019 de 10 M€ (taux fixe à 0,82 % à 15 ans) et en souscrivant un nouveau prêt de 25 M€ (taux fixe de 0,59 % à 20 ans).

Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations a financé la Collectivité grâce à des prêts dédiés pour un montant d'un peu plus de 18 M€.

Il est à noter que les conditions obtenues fin 2020 sont particulièrement attractives avec des taux historiquement bas, tant sur le marché obligataire (taux fixe de 0,50 % en moyenne pour une maturité de 20,5 années) que sur le marché bancaire classique (taux fixe de 0,61 % en moyenne pour une maturité de 20 ans).

En 2020, la Ville de Marseille a mobilisé 123,5 M€, dont 123,1 M€ sur le budget principal.



### 3. La trésorerie

La Collectivité est dotée d'un programme de billets de trésorerie dit « NEU CP » (Négoiable European Commercial Paper) depuis décembre 2012.

La consolidation des dépenses inscrites aux comptes 6615 « intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs » et 6618 « intérêts des autres dettes » permet de connaître le coût des intérêts à court terme des lignes de trésorerie et des NEU CP.

L'opportunité historique de taux négatifs ayant perduré en 2020, la Ville a été en capacité d'émettre 4 titres de créances négociables NEU CP à des taux négatifs (entre - 0,29 % et - 0,42 %). Les intérêts créditeurs perçus s'élèvent à 150 737,11 €.

Le volume des lignes de trésorerie négociées avec les établissements financiers (Caisse d'Épargne, AFL, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la Banque Postale et le Crédit Agricole) était de 75 M€ au 31 décembre 2020 et celui des ouvertures de crédits long terme de 13,46 M€.

# Annexe

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BATAILLON DE MARINS-POMPIERS**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

## VUE D'ENSEMBLE

### EXÉCUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
<b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</b> <b>(mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	121 575 539,66	45 039 710,36
	<b>Section d'investissement</b>	23 552 015,42	8 244 492,69
<b>TOTAL RÉALISATIONS</b>		<b>145 127 555,08</b>	<b>53 284 203,05</b>

<b>RESTES À RÉALISER</b> <b>À REPORTER EN N+1</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	9 482 217,32	0,00
	<b>Section d'investissement</b>	261 408,45	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>9 743 625,77</b>	<b>0,00</b>

<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	131 057 756,98	45 039 710,36
	<b>Section d'investissement</b>	23 813 423,87	8 244 492,69
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>154 871 180,85</b>	<b>53 284 203,05</b>

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE**

**DÉTAIL DES RESTES À RÉALISER**

<b>Chap / Art</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restants à émettre</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>5 242 245,67</b>	
60611	Eau et assainissement	6 985,72	
60612	Énergie – Électricité	10 814,80	
60621	Combustibles	3 299,67	
60622	Carburants	787 402,61	
60623	Alimentation	1 333 689,57	
60628	Autres fournitures non stockées	189 334,77	
60631	Fournitures d'entretien	42 732,59	
60632	Fournitures de petit équipement	649 453,25	
60636	Vêtements de travail	113 045,84	
6064	Fournitures administratives	18 172,85	
6068	Autres matières et fournitures	271 975,80	
6132	Locations immobilières	153 600,40	
6135	Locations mobilières	81 698,92	
614	Charges locatives et de copropriété	51 963,36	
61521	Entretien et réparations sur terrains	4 553,96	
615221	Bâtiments publics	117 874,72	
615228	Autres bâtiments	2 507,07	
615232	Réseaux	40 398,43	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	103 657,92	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	84 769,86	
6156	Maintenance	390 481,16	
6182	Documentation générale et technique	8 190,83	
6184	Versements à des organismes de formation	66 087,20	
6188	Autres frais divers	319 628,14	
6226	Honoraires	664,36	
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	191 047,95	
6241	Transports de biens	1 639,20	
6247	Transports collectifs	1 500,00	
6248	Frais de transports divers	17 525,27	
6262	Frais de télécommunications	159 413,41	
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 087,21	
6288	Autres services extérieurs	11 048,83	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>	<b>4 197 471,65</b>	
6218	Autre personnel extérieur	4 194 195,88	
64732	Allocations chômage versées aux ASSEDIC	2 123,77	
6488	Autres charges	1 152,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>42 500,00</b>	
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	42 500,00	
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 482 217,32</b>	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>261 408,45</b>	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 631,88	
21318	Autres bâtiments publics	201 237,78	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	58 538,79	
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>261 408,45</b>	

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	35 905 814,67	29 816 192,46	400 567,75	5 242 245,67	446 808,79
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	95 809 396,93	91 294 862,09	5 058,00	4 197 471,65	312 005,19
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 005,88	57 501,74	0,00	42 500,00	4,14
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 357,62	1 357,62	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>131 816 575,10</b>	<b>121 169 913,91</b>	<b>405 625,75</b>	<b>9 482 217,32</b>	<b>758 818,12</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	324 462,00	6 190,13	0,00	0,00	318 271,87
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 336 919,00	1 344 484,79	0,00	0,00	-7 565,79
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 167 943,00	24 178 384,56	0,00	0,00	-10 441,56
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 454 000,00	9 403 996,03	0,00	0,00	50 003,97
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	275 000,00	106 654,85	0,00	0,00	168 345,15
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>45 558 324,00</b>	<b>45 039 710,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>518 613,64</b>

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 126 191,51	1 076 220,08	0,00	49 971,43
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 142 223,47	22 258 178,35	261 408,45	622 636,67
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	168 305,86	165 321,25	0,00	2 984,61
45	OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	52 295,74	52 295,74	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>24 489 016,58</b>	<b>23 552 015,42</b>	<b>261 408,45</b>	<b>675 592,71</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	14 141 684,00	8 170 666,78	0,00	5 971 017,22
45	OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	67 941,35	73 825,91	0,00	-5 884,56
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 209 625,35</b>	<b>8 244 492,69</b>	<b>0,00</b>	<b>5 965 132,66</b>

**VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES DÉPENSES**

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>35 905 814,67</b>	<b>29 816 192,46</b>	<b>400 567,75</b>	<b>5 242 245,67</b>	<b>446 808,79</b>
60611	Eau et assainissement	347 951,95	334 103,38	5 924,91	6 985,72	937,94
60612	Énergie – Électricité	1 510 804,98	1 489 296,38	10 692,76	10 814,80	1,04
60621	Combustibles	22 185,37	17 112,39	0,00	3 299,67	1 773,31
60622	Carburants	1 350 567,33	470 807,27	0,00	787 402,61	92 357,45
60623	Alimentation	3 809 863,82	2 453 120,24	0,00	1 333 689,57	23 054,01
60628	Autres fournitures non stockées	470 623,35	271 138,57	0,00	189 334,77	10 150,01
60631	Fournitures d'entretien	264 207,13	213 043,80	4 584,94	42 732,59	3 845,80
60632	Fournitures de petit équipement	3 169 727,23	2 340 616,31	169 907,32	649 453,25	9 750,35
60636	Vêtements de travail	662 529,77	549 263,27	0,00	113 045,84	220,66
6064	Fournitures administratives	117 484,56	98 530,55	0,00	18 172,85	781,16
6068	Autres matières et fournitures	11 713 234,31	11 394 552,01	39 938,92	271 975,80	6 767,58
6132	Locations immobilières	2 188 177,26	2 003 925,34	0,00	153 600,40	30 651,52
6135	Locations mobilières	691 245,10	605 362,99	0,00	81 698,92	4 183,19
614	Charges locatives et de copropriété	572 803,47	503 936,05	0,00	51 963,36	16 904,06
61521	Entretien et réparations sur terrains	23 843,42	19 286,38	0,00	4 553,96	3,08
615221	Bâtiments publics	468 822,36	341 355,44	0,00	117 874,72	9 592,20
615228	Autres bâtiments	20 696,50	7 180,97	5 544,00	2 507,07	5 464,46
615232	Entretien, réparations réseaux	117 492,65	74 846,43	0,00	40 398,43	2 247,79
61551	Réseaux	718 548,13	607 716,35	5 354,44	103 657,92	1 819,42
61558	Entretien autres biens mobiliers	761 561,60	594 313,55	66 765,33	84 769,86	15 712,86
6156	Maintenance	1 644 095,56	1 148 875,25	66 145,99	390 481,16	38 593,16
6161	Primes d'assurance multirisques	742 053,00	646 178,23	0,00	0,00	95 874,77
6182	Documentation générale et technique	31 671,96	23 481,13	0,00	8 190,83	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	469 282,60	398 295,40	0,00	66 087,20	4 900,00
6188	Autres frais divers	2 247 526,46	1 922 512,72	5 385,60	319 628,14	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	230,00	210,00	0,00	0,00	20,00
6226	Honoraires	9 208,64	8 533,52	0,00	664,36	10,76
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,01	300,01	0,00	0,00	0,00
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	477 987,35	275 175,25	0,00	191 047,95	11 764,15
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	1 057,71	1 057,71	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	4 575,89	2 936,69	0,00	1 639,20	0,00
6247	Transports collectifs	12 709,80	11 209,80	0,00	1 500,00	0,00
6248	Frais de transports divers	63 307,16	42 441,93	0,00	17 525,27	3 339,96
6255	Frais de déménagement	175 975,85	175 975,85	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	65 362,27	65 362,27	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	569 994,90	370 325,25	0,00	159 413,41	40 256,24
6281	Concours divers (cotisations...)	6 954,40	6 954,40	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 889,80	13 529,55	0,00	7 087,21	3 273,04
6288	Autres services extérieurs	357 261,02	313 329,83	20 323,54	11 048,83	12 558,82

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>	<b>95 809 396,93</b>	<b>91 294 862,09</b>	<b>5 058,00</b>	<b>4 197 471,65</b>	<b>312 005,19</b>
6218	Autre personnel extérieur	88 326 444,92	84 132 249,04	0,00	4 194 195,88	0,00
6331	Versement de transport	86 645,00	80 653,41	0,00	0,00	5 991,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 471,00	20 164,20	0,00	0,00	3 306,80
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	37 262,00	29 281,25	0,00	0,00	7 980,75
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 314 570,00	1 239 243,60	0,00	0,00	75 326,40
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	53 438,00	50 210,62	0,00	0,00	3 227,38
64118	Personnel titulaire autres indemnités	608 005,00	606 154,84	0,00	0,00	1 850,16
64131	Rémunération du personnel non titulaire	2 625 944,19	2 551 719,45	0,00	0,00	74 224,74
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	764 227,78	770 443,73	0,00	0,00	-6 215,95
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 034 890,00	989 039,70	0,00	0,00	45 850,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	609 614,00	567 046,47	0,00	0,00	42 567,53
64732	Allocations chômage versées aux ASSEDIC	67 074,01	13 888,12	0,00	2 123,77	51 062,12
6475	Médecine du travail, pharmacie	133 071,43	128 974,71	0,00	0,00	4 096,72
6488	Autres charges	124 739,60	115 792,95	5 058,00	1 152,00	2 736,65
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>100 005,88</b>	<b>57 501,74</b>	<b>0,00</b>	<b>42 500,00</b>	<b>4,14</b>
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	85 000,00	42 500,00	0,00	42 500,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	5,88	1,74	0,00	0,00	4,14
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 357,62</b>	<b>1 357,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 357,62	1 357,62	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>131 816 575,10</b>	<b>121 169 913,91</b>	<b>405 625,75</b>	<b>9 482 217,32</b>	<b>758 818,12</b>



**VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES**

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>ATTÉNUATIONS DE CHARGES</b>	<b>324 462,00</b>	<b>6 190,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>318 271,87</b>
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	313 802,00	1 378,15	0,00	0,00	312 423,85
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	2 770,00	0,00	0,00	-2 770,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	334,91	0,00	0,00	-334,91
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	1 707,07	0,00	0,00	-1 707,07
6479	Remboursements sur autres charges sociales	10 660,00	0,00	0,00	0,00	10 660,00
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 336 919,00</b>	<b>1 344 484,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 565,79</b>
70688	Autres prestations de services	421 507,00	426 162,39	0,00	0,00	-4 655,39
7078	Autres ventes de marchandises	0,00	1 182,40	0,00	0,00	-1 182,40
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	273 092,00	259 974,92	0,00	0,00	13 117,08
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	143 304,00	156 421,08	0,00	0,00	-13 117,08
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	499 016,00	500 744,00	0,00	0,00	-1 728,00
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>24 167 943,00</b>	<b>24 178 384,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 441,56</b>
74718	Autres participations de l'État	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,00	12 956 943,03	0,00	0,00	-0,03
7478	Participations d'autres organismes	1 111 000,00	1 121 441,53	0,00	0,00	-10 441,53
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>9 454 000,00</b>	<b>9 403 996,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 003,97</b>
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 454 000,00	9 403 996,03	0,00	0,00	50 003,97
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>275 000,00</b>	<b>106 654,85</b>			<b>168 345,15</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	25 000,00	21 021,16	0,00	0,00	3 978,84
7713	Libéralités reçues	0,00	50 000,00	0,00	0,00	-50 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	0,00	2 909,57	0,00	0,00	-2 909,57
7788	Produits exceptionnels divers	250 000,00	32 724,12	0,00	0,00	217 275,88
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 558 324,00</b>	<b>45 039 710,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>518 613,64</b>

**VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES**

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 126 191,51</b>	<b>1 076 220,08</b>	<b>0,00</b>	<b>49 971,43</b>
2031	Frais d'études	653 208,69	603 237,26	0,00	49 971,43
2051	Concessions et droits similaires	472 982,82	472 982,82	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>23 142 223,47</b>	<b>22 258 178,35</b>	<b>261 408,45</b>	<b>622 636,67</b>
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	216 527,24	184 895,29	1 631,88	30 000,07
21318	Autres bâtiments publics	2 136 816,26	1 643 624,17	201 237,78	291 954,31
21561	Matériel roulant	13 096 478,94	12 796 478,63	0,00	300 000,31
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 731 474,11	2 731 474,11	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 153 174,67	2 152 566,27	0,00	608,40
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	376 290,67	317 678,31	58 538,79	73,57
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 038 025,58	1 038 025,58	0,00	0,00
2184	Mobilier	226 239,72	226 239,72	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 167 196,28	1 167 196,27	0,00	0,01
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>168 305,86</b>	<b>165 321,25</b>	<b>0,00</b>	<b>2 984,61</b>
2313	Constructions	168 305,86	165 321,25	0,00	2 984,61
<b>45</b>	<b>OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>52 295,74</b>	<b>52 295,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458109	Défense extérieure contre l'incendie	52 295,74	52 295,74	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 489 016,58</b>	<b>23 552 015,42</b>	<b>261 408,45</b>	<b>675 592,71</b>

**VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉTAIL DES RECETTES**

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES</b>	<b>14 141 684,00</b>	<b>8 170 666,78</b>	<b>0,00</b>	<b>5 971 017,22</b>
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Départements	8 025 487,00	6 644 739,00	0,00	1 380 748,00
1318	Autres Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	210 689,00	364 637,78	0,00	-153 948,78
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	424 313,00	461 290,00	0,00	-36 977,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	5 481 195,00	700 000,00	0,00	4 781 195,00
<b>45</b>	<b>OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>67 941,35</b>	<b>73 825,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 884,56</b>
458109	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	73 825,91	0,00	-73 825,91
458209	Défense extérieure contre l'incendie	67 941,35	0,00	0,00	67 941,35
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 209 625,35</b>	<b>8 244 492,69</b>	<b>0,00</b>	<b>5 965 132,66</b>

**ANNEXES**  
**PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE**

**FONCTIONNEMENT**  
**DÉPENSES**

Chap / Art	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>241 160,94</b>	<b>29 975 599,27</b>	<b>30 216 760,21</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	340 028,29	340 028,29
60612	Énergie – Électricité	0,00	1 499 989,14	1 499 989,14
60621	Combustibles	0,00	17 112,39	17 112,39
60622	Carburants	8 475,40	462 331,87	470 807,27
60623	Alimentation	141 150,40	2 311 969,84	2 453 120,24
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	271 138,57	271 138,57
60631	Fournitures d'entretien	0,00	217 628,74	217 628,74
60632	Fournitures de petit équipement	6 364,66	2 504 158,97	2 510 523,63
60636	Vêtements de travail	14 474,28	534 788,99	549 263,27
6064	Fournitures administratives	4 165,26	94 365,29	98 530,55
6068	Autres matières et fournitures	22 079,87	11 412 411,06	11 434 490,93
6132	Locations immobilières	33 896,25	1 970 029,09	2 003 925,34
6135	Locations mobilières	38,40	605 324,59	605 362,99
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	503 936,05	503 936,05
61521	Entretien et réparations sur terrains	0,00	19 286,38	19 286,38
615221	Bâtiments publics	0,00	341 355,44	341 355,44
615228	Autres bâtiments	0,00	12 724,97	12 724,97
615232	Réseaux	0,00	74 846,43	74 846,43
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	2 226,38	610 844,41	613 070,79
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00	661 078,88	661 078,88
6156	Maintenance	480,00	1 214 541,24	1 215 021,24
6161	Primes d'assurance multirisques	0,00	646 178,23	646 178,23
6182	Documentation générale et technique	0,00	23 481,13	23 481,13
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	398 295,40	398 295,40
6188	Autres frais divers	0,00	1 927 898,32	1 927 898,32
6225	Indemnités au comptable et au régisseurs	0,00	210,00	210,00
6226	Honoraires	0,00	8 533,52	8 533,52
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	300,01	300,01
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	7 810,04	267 365,21	275 175,25
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publique	0,00	1 057,71	1 057,71
6241	Transports de biens	0,00	2 936,69	2 936,69
6247	Transports collectifs	0,00	11 209,80	11 209,80
6248	Frais de transports divers	0,00	42 441,93	42 441,93
6255	Frais de déménagement	0,00	175 975,85	175 975,85
6256	Missions	0,00	65 362,27	65 362,27
6262	Frais de télécommunications	0,00	370 325,25	370 325,25
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	6 954,40	6 954,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	13 529,55	13 529,55
6288	Autres services extérieurs	0,00	333 653,37	333 653,37

**ANNEXES**  
**PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE**

**FONCTIONNEMENT**  
**DÉPENSES**

Chap / Art	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIÉS ET SECOURS	TOTAL
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>	<b>0,00</b>	<b>91 299 920,09</b>	<b>91 299 920,09</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	84 132 249,04	84 132 249,04
6331	Versement de transport	0,00	80 653,41	80 653,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	20 164,20	20 164,20
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	29 281,25	29 281,25
64111	Personnel titulaire rémunération principale	0,00	1 239 243,60	1 239 243,60
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	0,00	50 210,62	50 210,62
64118	Personnel titulaire autres indemnités	0,00	606 154,84	606 154,84
64131	Rémunération du personnel non titulaire	0,00	2 551 719,45	2 551 719,45
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	0,00	770 443,73	770 443,73
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	0,00	989 039,70	989 039,70
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	567 046,47	567 046,47
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00
64732	Allocations de chômage versées aux ASSEDIC	0,00	13 888,12	13 888,12
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	128 974,71	128 974,71
6488	Autres charges	0,00	120 850,95	120 850,95
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>57 501,74</b>	<b>57 501,74</b>
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements public	0,00	42 500,00	42 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	1,74	1,74
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 357,62</b>	<b>1 357,62</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 357,62	1 357,62
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 160,94</b>	<b>121 334 378,72</b>	<b>121 575 539,66</b>

**RECETTES**

<b>013</b>	<b>ATTÉNUATIONS DE CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>6 190,13</b>	<b>6 190,13</b>
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	0,00	1 378,15	1 378,15
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	2 770,00	2 770,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	334,91	334,91
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	1 707,07	1 707,07
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 344 484,79</b>	<b>1 344 484,79</b>
70688	Autres prestations de services	0,00	426 162,39	426 162,39
7078	Autres ventes de marchandises	0,00	1 182,40	1 182,40
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	0,00	259 974,92	259 974,92
70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement	0,00	156 421,08	156 421,08
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	0,00	500 744,00	500 744,00
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>24 178 384,56</b>	<b>24 178 384,56</b>
74718	Autres participations de l'État	0,00	100 000,00	100 000,00
7473	Participations des départements	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	0,00	12 956 943,03	12 956 943,03
7478	Participations d' autres organismes	0,00	1 121 441,53	1 121 441,53
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>9 403 996,03</b>	<b>9 403 996,03</b>
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	9 403 996,03	9 403 996,03
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0,00</b>	<b>106 654,85</b>	<b>106 654,85</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	21 021,16	21 021,16
7713	Libéralités reçues	0,00	50 000,00	50 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	0,00	2 909,57	2 909,57
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	32 724,12	32 724,12
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>45 039 710,36</b>	<b>45 039 710,36</b>

**ANNEXES**  
**PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE**  
**INVESTISSEMENT**  
**DÉPENSES**

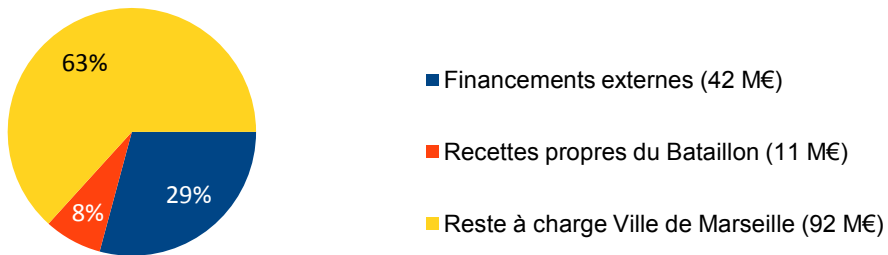
Chap / Art	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 076 220,08</b>	<b>1 076 220,08</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	603 237,26	603 237,26
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	472 982,82	472 982,82
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 137 313,42</b>	<b>21 120 864,93</b>	<b>22 258 178,35</b>
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	184 895,29	184 895,29
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 111,01	1 642 513,16	1 643 624,17
21561	Matériel roulant	0,00	719 087,86	12 077 390,77	12 796 478,63
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	277 218,37	2 454 255,74	2 731 474,11
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	130 317,95	2 022 248,32	2 152 566,27
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	317 678,31	317 678,31
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	1 038 025,58	1 038 025,58
2184	Mobilier	0,00	8 679,70	217 560,02	226 239,72
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	898,53	1 166 297,74	1 167 196,27
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 321,25</b>	<b>165 321,25</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	165 321,25	165 321,25
<b>45</b>	<b>OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>52 295,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 295,74</b>
458109	Défense extérieure contre l'incendie	52 295,74	0,00	0,00	52 295,74
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 295,74</b>	<b>1 137 313,42</b>	<b>22 362 406,26</b>	<b>23 552 015,42</b>

<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 488 950,78</b>	<b>6 681 716,00</b>	<b>8 170 666,78</b>
1313	Départements	0,00	0,00	6 644 739,00	6 644 739,00
1318	Autres subventions d'équipement transférables	0,00	364 637,78	0,00	364 637,78
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	0,00	424 313,00	36 977,00	461 290,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
<b>45</b>	<b>OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>73 825,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 825,91</b>
458109	Défense extérieure contre l'incendie	73 825,91	0,00	0,00	73 825,91
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>73 825,91</b>	<b>1 488 950,78</b>	<b>6 681 716,00</b>	<b>8 244 492,69</b>

## FINANCEMENTS DU BMP

	Fonctionnement	Investissement	Cumul	
Métropole AMP	12 956 943,03	700 000,00	<b>13 656 943,03</b>	9 %
État (dont TSCA)	10 100 000,00		<b>10 100 000,00</b>	7 %
Département des Bouches-du-Rhône	10 000 000,00	7 106 029,00	<b>17 106 029,00</b>	12 %
GPMM	1 121 441,53		<b>1 121 441,53</b>	1 %
Autres subventions d'investissement		364 637,78	<b>364 637,78</b>	0 %
Financements externes	34 178 384,56	8 170 666,78	<b>42 349 051,34</b>	29 %
Recettes propres du Bataillon	10 861 325,80	73 825,91	<b>10 935 151,71</b>	8 %
<b>Sous-total Financements</b>	<b>45 039 710,36</b>	<b>8 244 492,69</b>	<b>53 284 203,05</b>	37 %
<b>Reste à charge Ville de Marseille</b>	<b>76 535 829,30</b>	<b>15 307 522,73</b>	<b>91 843 352,03</b>	63 %
<b>TOTAL</b>	<b>121 575 539,66</b>	<b>23 552 015,42</b>	<b>145 127 555,08</b>	100 %

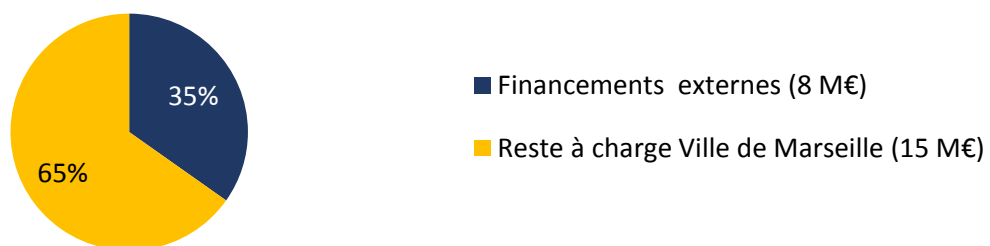
### Financement du BMP



### Financement des dépenses de fonctionnement du BMP

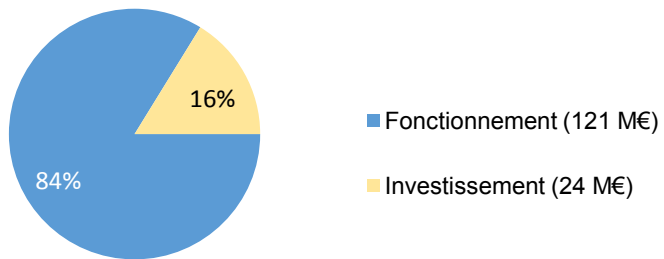


### Financement des dépenses d'investissement du BMP

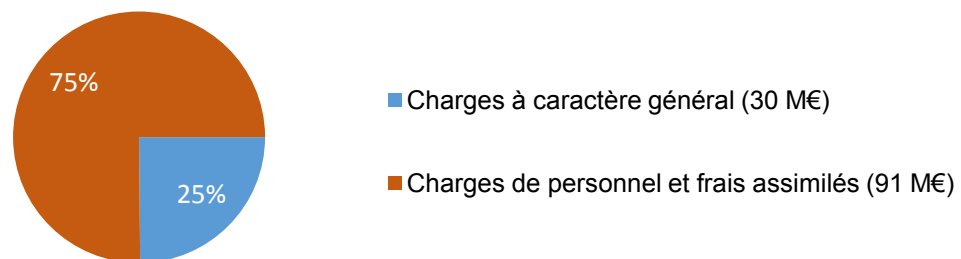




## Répartition des dépenses du BMP



## Répartition des dépenses de fonctionnement du BMP



compte administratif  
rapport  
**de présentation**  
**2020**

marseille.fr

---